

La Roche-sur-Yon, le 7 novembre 2013

DÉLÉGATION MOYENS ET RESSOURCES
Direction des Affaires juridiques
et de la commande publique
Service Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2013

PROCÈS VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose la désignation de Mathieu DURQUETY en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste **des pouvoirs** :

– Francis LUCAS	à	Angie LEBOEUF
– Stéphane IBARRA	à	Roland GUILLET
– Jacques AUXIETTE	à	Pierre REGNAULT
– Yann HELARY	à	Joël SOULARD
– Maryse SOUCHARD	à	Patrick DINEL
– Louis-Michèle GADY	à	Yannick HENRY
– Charlotte LEYDIER	à	Patrick YOU
– Daniel RAMPONI	à	Mathilde MAGE
– Laurent CAILLAUD	à	Anne AUBIN-SICARD

Il apporte un rectificatif au procès-verbal de la séance du 03 juillet 2013 ; les propos tenus par Madeleine DAVID, page 14, sont les suivants : « ... les collectivités qui se sont succédé ont toujours soutenu ces jardins. »

Il appelle aux éventuelles remarques. **R. MESTRE** estime affligeant que ses propos soient systématiquement qualifiés d'inaudibles alors que la présence pléthorique de l'administration devrait permettre la rédaction d'un résumé des interventions.

Monsieur le Maire rappelle que l'utilisation correcte des microphones installés sur les bureaux permet l'enregistrement des débats et conditionne leur retranscription ultérieure.

Il fait ensuite l'intervention suivante :

« Pour notre conseil de rentrée, nous aurons à aborder un ordre du jour assez dense, comme à chaque fois d'ailleurs.

Beaucoup de délibérations illustrent des projets en réalisation ou à venir mais aussi des actions engagées ou futures. Je pense notamment à tout ce qui concerne la vie associative et citoyenne.

A ce titre, j'aimerais saluer les Yonnaises et les Yonnais qui se rendent aux enveloppes de quartier qui se tiennent actuellement. Ces rendez-vous attirent un public important mais aussi renouvelé.

C'est une belle réponse apportée notamment à ceux qui disaient que le dispositif s'essouffait, et ce, malgré le 30^{ème} anniversaire des enveloppes cette année !

Ces enveloppes sont un moment de démocratie directe, fécond, riche, qui interpelle et qui parfois bouscule, mais dans le cadre d'un débat que je trouve digne et serein, qui permet d'apporter des réponses au bien vivre ensemble, immédiatement ou quelque temps après.

Certains citoyens découvrent ce qu'est l'élaboration d'un budget participatif et assistent aux enveloppes de quartiers pour la première fois. Des nouveaux Yonnais pour la plupart et parfois même des élus ! Je voudrais d'ailleurs saluer la présence dans cette salle d'une élue qui a participé hier à l'enveloppe de quartier de la Vallée Verte. Il s'agit de Madame Safia BAY, adjointe à l'éducation, à la formation, à la communication et aux cultes à Tizi-Ouzou, une de nos villes jumelles. Merci de participer à nos rencontres. Vous venez ici en retour suite à la mission conduite par Monsieur TARROUCHE avec d'autres, pour préparer la prochaine qui aura lieu au mois de novembre. Merci de votre présence, y compris hier aux enveloppes de quartier. Transmettez en notre nom, nos amitiés au Conseil Municipal de Tizi-Ouzou, ainsi qu'à toute la population.

En cette rentrée, une pensée aussi à ceux qui ont assuré la rentrée scolaire, à tous les partenaires de l'Education nationale pour le dévouement et le sens du service public notamment avec l'application de la réforme des rythmes scolaires.

Merci à nos services car je sais que les sollicitations des agents municipaux, notamment les ATSEM et les animateurs, ont été fortes. Je les sais – et je les vois tous les jours –, motivés, mobilisés et très professionnels.

Pour eux, le rythme scolaire a été relevé. Certains ont d'ailleurs eu un temps de travail complémentaire (21 heures en moyenne). Je comprends les quelques tensions qui se manifestent actuellement. Dans une phase d'adaptation nécessaire et inévitable, nous travaillons à améliorer le dispositif, notamment en maternelle où, en voulant bien faire, on a peut-être proposé trop d'activités.

J'ai rencontré des enfants du primaire qui, me croisant place Napoléon, sont venus me remercier. Je croyais que c'était pour les animaux de la place. Non, c'était pour les nouvelles activités qu'ils découvraient dans leur école et qui les enchantaient.

Nous aurons collectivement, comme je m'y étais engagé, à faire un premier bilan de l'application de la réforme avec les partenaires de l'école au cours d'un comité de suivi qui se réunira avant Noël. Les questions soulevées, ici comme ailleurs, par les personnels municipaux et les organisations syndicales, sont bien évidemment analysées pour apporter la réponse adéquate. Je pense, à ce stade, que certaines de ces remarques sont recevables et pourront être prises en compte.

D'autres délibérations concerneront le soutien apporté aux associations culturelles et sportives, pour la mise en place de manifestations et d'événements dans la ville.

Ce soutien permet la réalisation de projets qui concourent à l'animation de la ville comme par exemple en ce moment le festival des Météores, en direction des jeunes, ou encore la tenue prochaine du festival international du film le mois prochain.

Nous aurons à adopter le projet de la nouvelle bourse du travail qui fait suite au travail engagé avec les organisations syndicales. Souhaité, attendu, certains n'y croyaient plus et pourtant c'est parti ! Cette délibération est importante. Les conditions sont aujourd'hui réunies pour engager la construction d'un nouveau siège dédié aux organisations syndicales départementales.

Si l'investissement est devenu possible, il l'est d'abord grâce aux marges que nous avons su dégager durant le mandat à force de maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

C'est précisément ce qui ressort du point 1 dans lequel nous aborderons les conclusions de la Chambre régionale des comptes, qui a analysé et contrôlé les finances communales, et sur lesquelles reviendra plus amplement Angie LEBCEUF.

En ce Conseil de rentrée, nous n'avons pas la prétention de donner des cours de finances. Mais il est bon de rappeler, c'est l'occasion (et même la loi) que les finances de la Ville sont saines. Et ce n'est pas Pierre REGNAULT, le Maire qui l'affirme, mais la Chambre régionale des comptes !

Il est bon de tordre le cou à des idées fausses voire tendancieuses que j'ai entendues au cours de ces six derniers mois. Les « Cassandra » et autres annonceurs de catastrophes en sont pour leurs frais, si j'osais le jeu de mots.

Que dit ce rapport en substance, sans le déflorer :

- que les comptes de la Ville ne comportent pas d'anomalie majeure ;
- que la situation de la Ville est saine ;
- que la maîtrise des charges a favorisé l'accroissement continu de l'autofinancement brut qui a augmenté de 50 % ;
- que cette dynamique positive a été favorisée par l'adoption d'une stratégie financière destinée à assurer le financement des grands projets d'investissements ;
- que le recours à l'emprunt s'est opéré dans un contexte de risque maîtrisé ;
- que le ratio de désendettement est passé de 7 ans en 2007 à 3,5 ans en 2011.

Ce rapport de la Cour des comptes est très satisfaisant.

Même si les débats, les oppositions, voire les affrontements sont légitimes, notamment au sein de cette enceinte, tout élu devrait reconnaître que la situation financière de la Ville est saine et que les

Yonnais vivent dans une ville bien gérée. D'ailleurs, je sais que vous le pensez tous, et me le dites en aparté, mêmes des élus de l'Opposition. Alors, pour une fois, dites-le publiquement.

Une fois n'est pas coutume. Je salue d'ailleurs la démarche de *Ouest France* qui dans son édition de dimanche a fait un papier très pédagogique montrant l'évolution de la fiscalité et des impôts locaux ville par ville, département par département. Certains enseignements sont riches.

Rappelons que notre taux communal d'imposition est resté stable pour la douzième année consécutive ! Et lorsqu'on regarde au-delà du taux que payent les gens, on s'aperçoit que les différences ne sont pas celles qui sont annoncées en général.

On peut dire que beaucoup de maires de villes moyennes, de président de collectivités, ayant un tel rythme d'investissement, envieraient ce rapport.

Je vous invite à mettre ce rapport de la Chambre et ses observations positives en perspective, avec le rapport que la Cour des comptes s'appête à publier, mi-octobre concernant les collectivités locales en France. Je pense qu'il n'est pas impossible que ce rapport signale la bonne démarche stratégique de notre collectivité, ce qui n'est pas le cas pour toutes les collectivités. Et si vous lisez ce rapport intelligemment, je pense que vous en conviendrez aussi comme moi. »

Monsieur le Maire donne la parole à A. LEBOEUF, adjointe aux finances, pour la présentation du premier point de l'ordre du jour.

1	RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE : OBSERVATIONS DEFINITIVES
---	---

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Les principales observations du rapport sont que :

« Les comptes de la Ville de La Roche-sur-Yon ne présentent pas d'anomalies majeures et la situation financière de la commune est saine.

Sur la période 2007-2012 l'événement marquant réside dans la création de la Communauté d'Agglomération. La maîtrise des charges, notamment le personnel, a contribué à l'accroissement continu de l'autofinancement brut. Cette dynamique a été favorisée par l'adaptation dès 2007 d'une stratégie financière destinée à assurer le financement des projets dans une perspective pluriannuelle. Le cycle des dépenses et équipement peut ainsi être réalisé dans des conditions de financement satisfaisantes.

Il serait toutefois souhaitable que soient davantage détaillées les projections pluriannuelles envisagées. »

Le rapport a été transmis aux élus avec la convocation à la présente séance.

A. LEBOEUF commente la projection d'un diaporama.

J.G. DUTOUR fait l'intervention suivante :

« Vous avez présenté avec satisfaction le rapport de la Chambre régionale des comptes qui, c'est vrai, vous donne acte de votre gestion au cours de votre mandat. Votre intervention pourrait se résumer de la façon suivante : une situation améliorée portée par des efforts de gestion, sans recourir à l'impôt.

Notre analyse, Monsieur le Maire, est un peu différente. En effet, en 2008, nous avons fait remarquer que la fiscalité de la Ville se trouvait au-dessus de la moyenne des villes de même importance. Vous avez, grâce à la mise en place de l'Agglomération en 2010, pu faire rentrer la ville de La Roche-sur-Yon dans la moyenne nationale des villes de la même strate.

Je relève toutefois, page 31 du rapport de la Chambre régionale des comptes : « Or, même si les taux d'imposition sont stables depuis de nombreuses années, leur niveau, sensiblement plus élevé que ceux de la moyenne des communes de la strate, limitent ces marges de manœuvre ». En effet, j'ai plusieurs fois au cours des débats budgétaires indiqué qu'à La Roche-sur-Yon, la pression fiscale, rapportée aux capacités financières des habitants, était trop importante.

Les statistiques fournies lors du vote du budget 2013 indiquent que le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi est à La Roche-sur-Yon de 131,5 %. La moyenne nationale est de 95,4 %. On comprend l'observation de la page 31 de la Chambre régionale des comptes.

Attention, et nous le répétons car ce sera certainement repris ultérieurement, les dépenses d'équipement sont importantes. Elles représentent 46 % des recettes de fonctionnement, contre 21 % dans la moyenne nationale. La Chambre régionale des comptes fera sûrement cette observation ultérieurement.

Cette Chambre vous donne acte des efforts de gestion faits pendant votre mandat. Du reste, je n'ai pas hésité à vous dire que votre gestion était adaptée à la politique que vous entendiez mener, même

si notre groupe ne la partage pas. Mais dans mes interventions, j'ai toujours regretté le manque de transparence du budget et le saucissonnage des dépenses qui ne nous permettent pas de connaître le coût exact des opérations que vous entendez mener.

Lors du débat d'orientations budgétaires 2012, j'ai indiqué : « Ce débat n'est pas un débat, puisque nous ne connaissons rien des projets d'investissement et nous savons que les dépenses de fonctionnement sont reconduites d'année en année. » Que dit la Chambre régionale des comptes à la page 5 de son rapport ? « La commune ne fait pas figurer formellement d'analyse prospective concernant le niveau d'endettement, l'autofinancement et les principaux investissements projetés. » Elle indique plus loin : « Cette lacune est d'autant plus regrettable qu'il existe manifestement une authentique stratégie financière pluriannuelle depuis 2007. » C'est exactement ce que nous vous avons reproché pendant notre mandat.

Monsieur le Maire, il est réellement dommage que l'opposition n'ait pas eue en main tous les éléments qui nous auraient permis, peut-être plus souvent, de soutenir ou d'apporter des observations constructives aux projets que vous avez menés dans le secret de votre cabinet. La Chambre régionale des comptes, en termes à peine voilés, considère que ce manque d'information est un manque de démocratie et reproche que nous n'ayons pas été amenés à avoir régulièrement les éléments.

Concernant l'endettement de la Ville, la Chambre régionale des comptes fait remarquer à la page 33 que : « L'importance des investissements programmés en 2013 et en 2014 oblige la Ville de La Roche-sur-Yon à emprunter. » Elle estime ce besoin d'emprunt à 69 % des investissements.

Dans ces conditions, si nous devons considérer les chiffres annoncés par la Chambre régionale des comptes, il faudra emprunter environ 24 millions d'euros. Je pense que ce sera peut-être moins si vous obtenez des subventions.

Cette nécessité de recourir à l'emprunt, nous l'avons également soulignée lors du débat d'orientation budgétaire 2013 et lors du vote du budget 2013, pour nuancer les efforts de désendettement que vous présentiez. Or, si nous empruntons 24 millions d'euros, le niveau d'endettement se retrouvera dans la moyenne nationale que vous venez de présenter.

Pour illustrer ces observations, nous citerons un seul exemple. Le dernier en date. Mais il y en aurait d'autres à citer. Ce dernier exemple est celui de la semaine de 4,5 jours. Cette réforme a été mise en œuvre dans la plus grande opacité financière, ce que nous avons d'ailleurs dénoncé par voie de presse. Un bref rappel. Lors de la séance du Conseil Municipal du 27 mars dernier Madame PELTAN vous a demandé de nous indiquer le coût de sa mise en œuvre. Vous nous avez répondu par un débat politique et avez renvoyé la réponse à plus tard, en nous disant qu'il fallait attendre la mise en place du système. Je suis intervenu pour vous dire que nous souhaitions simplement – et d'une façon non polémique – connaître le chiffrage de cette mesure par la Ville. Jacques BESSEAU est intervenu pour vous dire qu'aucun débat préalable à votre décision n'avait eu lieu. À ce jour, vous n'avez toujours pas répondu à nos interrogations légitimes d'élus.

Au moment de la rentrée scolaire, et alors précisément que le système était déjà en place ou était censé l'être, vous avez refusé de répondre à la presse sur le coût de cette réforme. Ce qui fait qu'aujourd'hui, ni les élus que nous sommes, ni les Yonnais, ne savent combien la Ville va dépenser. Mais nous voyons déjà en revanche les problèmes que pose cette réforme. Nous en voulons pour preuve la grève annoncée des personnels chargés de sa mise en œuvre.

De deux choses l'une, Monsieur le Maire. Ce manque de transparence que vous entendez cacher, cache-t-il un manque de prévoyance ? Cache-t-il également un manque de budget prévisionnel sérieux ou est-il le révélateur d'un manque de démocratie ? Vous nous devez cette information et vous la devez aux Yonnais.

En conclusion, dans son rapport, la Chambre régionale des comptes a analysé la situation financière de la Ville et porte les mêmes critiques que celles soulevées régulièrement par notre groupe, concernant le manque d'information, le manque de lisibilité des coûts d'investissement et le manque de précision sur les engagements répartis de façon subtile sur plusieurs exercices budgétaires. À ce propos, Monsieur le Maire, pouvez-vous nous dire quel est le coût exact de l'intervention de Monsieur DELAROSIÈRE et de sa compagnie depuis le début du projet ?

Monsieur le Maire, vous vous présentez comme un grand démocrate, mais la démocratie, c'est aussi le droit à l'information complète. Je vous remercie. »

R. MESTRE regrette que ce rapport n'ait pas été communiqué en commission des finances dans son intégralité aux élus qui le réclamaient et qui n'ont eu qu'un résumé fort incomplet.

A. LEBOEUF indique, en sa qualité de présidente de cette commission, avoir respecté les conditions réglementaires liées à la communication de ce rapport. Elle ajoute que le respect des horaires de commission aurait permis à M. MESTRE de participer à l'examen de ce point avec les autres élus.

R. MESTRE revient sur l'analyse du rapport de la Chambre régionale des comptes qui estime que la gestion des ressources communales est faite conformément à la loi. Il précise toutefois que cet organisme ne s'occupe pas des décisions politiques, il ne prend pas parti pour juger de l'application d'un programme mais juste de l'utilisation de crédits et si ceux-ci sont suffisants. Ainsi est occultée, selon lui, la pression fiscale des contribuables bien trop importante et n'offrant plus de marge de manœuvre. Il extrait du quotidien Ouest-France les chiffres qui lui permettent d'affirmer que La Roche-sur-Yon détient le record d'imposition des 130 villes de l'Ouest et se place en seconde position derrière Luçon pour la taxe foncière.

Il s'interroge également sur la DGF (dotation globale de fonctionnement) en rappelant à Monsieur le Maire qu'il se plaignait du précédent Président de la République, alors que l'actuel a déjà prévenu qu'il réaliserait une économie de 2 milliards d'euros sur les collectivités. Il demande à Monsieur le Maire de lui indiquer quelles solutions il entend appliquer.

A. MAISONNEUVE LE BREC fait l'intervention suivante :

« Après l'analyse experte de nos amis Jean-Gilles DUTOUR et Raoul MESTRE, je souhaiterais vous livrer les réflexions moins techniques de l'élu de base que je suis et représentant en ce sens bon nombre de concitoyens.

La Chambre régionale des comptes a donc publié en juillet 2013 ses observations concernant la commune de La Roche-sur-Yon. Celles-ci sont instructives, tant dans leur impartialité que dans leur concordance avec ce que nous décrivons depuis maintenant plusieurs années. Qu'en est-il ? En six points et une conclusion, Madame LEBŒUF a fait la thèse. Je ferai l'antithèse. La synthèse s'imposera d'elle-même.

Premier point. La CRC ne retrouve pas d'anomalies majeures en termes de fiabilité (page 1), comme vous le rappelez en préambule Monsieur le Maire. Cela signifie quoi ? En clair, que les additions et les soustractions sont exactes, ce qui est bien le minimum.

Deuxième point. La CRC pointe le « manque de transparence » concernant les coûts et les modalités de financement des projections pluriannuelles décidées, ainsi que de leurs coûts de fonctionnement induits (toujours page 1). En clair, si je peux m'exprimer ainsi, la CRC pointe le flou. Le flou à la fois dans les financements et le flou dans les coûts à supporter par la population dans les années à venir concernant les projets décidés dernièrement (place Napoléon, rue Clemenceau, pôle multimodal, pôle culturel, etc). Flou que vous-même, Monsieur le Maire, ne pouviez d'ailleurs que reconnaître dans la réponse que vous avez faite au président de la CRC. J'en veux pour preuve le courrier du 13 juillet dernier (page 2, paragraphe 7).

Pour notre part, nous signalons et déplorons en parallèle le manque de rénovation des bâtiments communaux, ainsi que, comme Messieurs CHEMETOFF et DELAROSIÈRE, le retard pris dans les différentes réalisations promises autour de cette place, Piobetta et îlot de la poste notamment.

Nous réitérons donc notre demande, comme l'a fait Monsieur DUTOUR tout à l'heure, de faire connaître à la population le coût exact des différents nouveaux chantiers, en n'oubliant pas d'intégrer les études, les amendements, la réalisation, les spectacles, les coûts induits, les personnels, les charges d'entretien, etc.

À titre d'exemple pratique, nous demandons à faire préciser ce soir même sur quels postes comptables sont rétribués les agents de médiation culturelle, actuellement déployés sur la place Napoléon.

Troisième point. La CRC met clairement en évidence, malgré votre communication intense à ce sujet, la pression constante des dépenses de fonctionnement, à savoir plus des deux tiers du budget de 2007 à 2009, ainsi qu'en 2010 et 2011, sans aucune baisse notable qui aurait permis des mesures d'économies de bon sens, ainsi que des efforts de meilleure gestion. Cette pression perdure même malgré le passage en intercommunalité en 2010. Ce passage ne se traduit d'une part dans le budget que par une baisse de 15 %, le reste représentant toujours les deux tiers du budget. Par effet mécanique, les investissements restent donc modestes. D'autre part, ces dépenses de fonctionnement transférées, loin d'avoir disparu, existent toujours bien évidemment. Elles sont maintenant supportées par l'ensemble des habitants de l'Agglomération.

La baisse des dépenses de fonctionnement que l'on peut donc constater entre 2009 et 2010 n'est qu'une baisse virtuelle par effet comptable lié au passage en intercommunalité, situation qui ne se renouvellera pas de sitôt.

Quatrième point. Monsieur MESTRE en a parlé, les impôts locaux restent toujours plus élevés à La Roche-sur-Yon que dans les autres villes comparables. Pour information, ils sont même le double du taux communal moyen de la région Pays de la Loire, et sont par ailleurs en hausse constante. La taxe d'habitation par habitant (page 13) augmente ainsi de 23 % entre 2007 et 2011. La taxe d'habitation du bâti par habitant augmente de 27 % sur la même période. Quant à la taxe foncière du non bâti par habitant, elle plafonne à quasiment deux fois le taux moyen.

Je vous pose la question Monsieur le Maire : Quel fonctionnaire, quel salarié, quel retraité ou quel locataire a vu ses revenus augmenter de cette façon sur cette période ?

Cinquième point. Malgré les nombreuses remarques reçues et malgré votre pouvoir en ce sens, la municipalité a toujours refusé de baisser ou même de stabiliser le poids de ces impôts locaux. Bien évidemment, je ne parle pas de la base, je parle du poids que cela représente pour les contribuables. Et ce, alors même, comme nous l'avons vu, que vos besoins financiers diminuaient en rapport avec le transfert de dépenses à l'intercommunalité, dont 193 agents, comme l'a rappelé Madame LEBŒUF tout à l'heure. La CRC note 196. On dira que c'est la même chose. La commune a au contraire créé des impôts nouveaux pendant cette même période. – 15 % d'un côté pour les dépenses, + 25 % en moyenne de l'autre pour les impôts locaux et les impôts nouveaux. Non seulement il n'y a pas de pause fiscale à La Roche-sur-Yon, mais où sont le tact et la mesure ? Or, comme l'a rappelé également Monsieur DUTOUR, La Roche-sur-Yon caracole déjà en tête des plus gros préleveurs nationaux depuis des décennies. Et comme le pointe la CRC, ces taux excessifs constituent : « un facteur de limitation des marges de manoeuvre fiscale de la collectivité. » Dit plus clairement, nous sommes au bout du bout d'un système de gestion.

Sixième point. Le bilan de la CRC note que la situation financière de la commune est « saine », ce qui semblera bien un minimum à chaque Yonnais. Mais ouvrons les yeux et ouvrons-les bien car il faut mettre en parallèle l'endettement de la Ville avec l'endettement d'ORYON, dont la Ville est actionnaire majoritaire et dont son président, vous-même Monsieur Regnault, Maire de La Roche-sur-Yon, vous vous servez pour y entasser les dettes de la Ville. 75 millions d'endettement pour ORYON, soit quasiment les trois quarts du budget de la Ville, avec une capacité – ou devrais-je dire une incapacité – de désendettement culminant à presque trente ans.

Le résultat est finalement un accroissement constant de la dette globale supportée par les habitants, soit 130 millions si nous faisons l'addition, permettant pour vous-même la présentation d'un bilan municipal faussement favorable et dont vous vous servez de manière purement politicienne. Cela ne nous semble absolument pas la preuve d'une bonne gestion sur un plan général. Lorsqu'un membre d'un couple s'endette, Monsieur le Maire, c'est toute la famille qui en paye les conséquences. Et ce n'est pas en faisant payer l'autre que l'on peut se vanter d'être exemplaire. La preuve, je vous l'apporte.

ORYON a également fait l'analyse par la même Chambre régionale des comptes en 2010 et son rapport pointe l'endettement excessif de cette structure. Je cite : « La situation financière de la SAEM ORYON se caractérise par une dégradation de son excédent brut d'exploitation et un taux de marge nette insuffisant. La hausse de l'endettement obère sa capacité de désendettement qui atteint trente années. » C'était en 2010 et les choses ont un petit peu évolué depuis. Au total, la CRC brosse le tableau d'un bilan comptable flou et biaisé, ainsi que d'un équilibre financier à l'avenir incertain. L'essentiel de la dette est transféré à ORYON et une part des charges de fonctionnement est transférée à l'Agglomération. Mais ce bonneteau comptable ne sert que vous-même, Monsieur le Maire, candidat, car les habitants restent tous redevables de l'ensemble. »

A. LEBŒUF réfute cette présentation, elle estime que l'analyse présentée est tout simplement fautive. Par ailleurs, elle s'étonne de l'emploi d'arguments détournés comme l'aménagement du temps scolaire ou la situation de la SEM. Elle se dit consternée par l'emploi de termes erronés, tel que « excessif » qui n'est pas utilisé dans le rapport de la CRC, ou encore de lecture partielle qui ne reflète pas les analyses précisément exposées par ses rédacteurs.

Elle interpelle J.G. DUTOUR qui annonçait en début de mandat que les projets du programme municipal nécessiteraient un recours massif à l'emprunt. Elle considère que la lecture du rapport montre que la Ville a su gérer sa situation financière.

Par ailleurs, elle rappelle que le passage en Agglomération était un véritable pari politique engagé par P. REGNAULT qui a su chercher une justice fiscale pour les Yonnais qui assumaient toutes les charges de centralité liées à des équipements départementaux. Le passage en Agglomération est une réussite qui a permis de poursuivre la rationalisation des charges de fonctionnement, effort qui a débuté en 2008 comme le souligne la CRC, alors que le passage en Agglomération s'est effectué en 2010.

Elle ajoute que le dossier à l'ordre du jour est le rapport de la CRC et non un article du journal Ouest-France. Les comparaisons doivent se faire sur des collectivités de même strate démographique, à savoir celles de 55 000 habitants et ce que relève la CRC des budgets analysés c'est que les indicateurs sont favorables et démontrent une gestion saine des finances de la Ville. Les impôts ne sont pas trop élevés, les dépenses de personnel non plus. La seule réserve que contient le rapport c'est que soient mieux détaillées les projections pluriannuelles des programmes d'investissement. Elle rappelle que cette amélioration est prise en compte puisque les autorisations de programme sont inscrites depuis l'année dernière à l'ordre du jour du conseil. Elle considère toutes les autres allégations comme des déformations du texte.

J. SOULARD est en accord avec les propos de **M. MESTRE** quant à la qualité de l'article du quotidien Ouest-France, il lui demande simplement d'en faire une lecture correcte. Il déclare y lire, lui, que dans 45 villes citées par l'article, les citoyens paient plus d'impôts qu'à La Roche-sur-Yon. Et, selon lui, les calculs de taux ou de bases n'intéressent pas tant que la somme payée au titre de l'impôt local. Il rappelle encore une fois que La Roche-sur-Yon est la ville préfecture, de 55 000 habitants, d'un département qui en compte 600 000. Il se dit toujours étonné de voir quel niveau de service public est offert aux Yonnais, au travers des associations ou des services à la population. A comparer à d'autres départements, la situation est enviable, la Chambre régionale des comptes le relève et les citoyens le reconnaissent depuis des années.

S. IBARRA félicite **A. LEBOEUF** pour la gestion des comptes de la Ville mais également pour cette œuvre de pédagogie et de patience qu'elle renouvelle chaque année. Il revient ensuite sur les interventions de l'opposition et note l'étonnante remise en cause du travail des rapporteurs de la CRC. Il relève également le caractère fictionnel de certaines allégations sur l'absence de montants pour les investissements. A la lecture du rapport, il trouve, lui, sans difficulté, les précisions chiffrées sur ces dépenses. Par ailleurs, il relève dans ce document combien la CRC insiste sur le sérieux de la gestion budgétaire et sur la justesse de la stratégie visant à désendetter pour redonner une capacité à l'investissement.

Revenant à la hausse des impôts, il ne relève pas les mêmes augmentations alarmistes et insiste à nouveau sur l'inutilité de stigmatiser les taux sans tenir compte des bases qui sont, il le rappelle, suffisamment basses à La Roche-sur-Yon pour éviter une trop forte pression fiscale. Il ne s'étonne cependant pas de la réaction d'une partie de la droite qui estime toujours payer trop d'impôts. Mais sans ces contributions pour aider les personnes confrontées à des difficultés, comment offrir un bon niveau de service public. Il se réjouit qu'à La Roche-sur-Yon la qualité du service soit reconnue, à la fois par les Yonnais et par les labels reçus. Il relève également que l'opposition tente de qualifier le passage en Agglomération en opération d'allègement des charges municipales. A ce sujet, il demande aux élus s'ils ont constaté une baisse du niveau des services sur le territoire de l'Agglomération. Au contraire, deux crèches multi-accueil, les transports, une piscine démontrent l'extension des services offerts aux citoyens du territoire. Ce passage en communauté n'a pas allégé les charges de la ville centre qui contribue bien évidemment au financement de tous ces équipements. Le Maire, qui en est Président, a respecté la logique de cette mise en commun de moyens, il a développé des services aux habitants et n'a aucunement cherché un faire-valoir financier destiné à alléger les finances de la Ville.

J.G. DUTOUR fait remarquer que son collègue expliquait simplement le besoin de financement et posait un calcul. D'autre part, il rappelle que son groupe n'a jamais critiqué le passage en Agglomération, au contraire il l'a toujours soutenu.

A. LEBOEUF insiste : le taux ne signifie rien au niveau du débat d'orientations budgétaires puisqu'il s'agit d'un débat qui annonce des prévisions. Elle fait le parallèle avec le vote du budget primitif qui prévoit un recours à l'emprunt autour de 60 %, alors que ce besoin s'avère moindre lorsque les comptes sont arrêtés, au moment du compte administratif.

P. DINEL réagit aux affirmations de **A. MAISONNEUVE LE BREC** quant au manque de rénovation du patrimoine bâti. Il rappelle les chiffres :

- 4 millions d'euros affectés à la rénovation des bâtiments cette année, dont 1,8 million pour les établissements scolaires sur 42 opérations différentes ;
- 32 opérations sur les bâtiments sportifs pour plus d'un million d'euros ;
- 500 000 euros sur les équipements culturels pour 21 opérations.

P. REGNAULT se demande si les interventions de l'opposition ne sont pas écrites par des chargés de mission qui ne connaissent pas la ville, mais il reconnaît qu'il est difficile de pouvoir admettre que la majorité gère correctement la ville.

A. MAISONNEUVE LE BREC s'insurge contre une telle supposition et précise que l'opposition n'a pas de chargé de mission.

P. REGNAULT apporte quelques précisions :

- La taxe foncière de 0,4 % annoncée dans Ouest-France était perçue par la Communauté de communes. Cette taxe a été supprimée lors du passage en Agglomération. Il s'agit donc d'un transfert.

- Le taux de taxe foncière de la commune des Herbiers est de 15,88 % ce qui est plutôt bas. Celui de La Roche-sur-Yon est de 26,17 %. Pourtant les habitants des Herbiers sont prélevés à hauteur de 1 576 euros et les Yonnais de 1 607 euros, soit 31 euros pour 10 % de différence. C'est bien la démonstration que le taux n'est qu'un des éléments du calcul.
- Pour la réforme des rythmes scolaires, il rappelle, pour information, que Luc CHATEL, alors ministre de l'Education, confirmait le 14 novembre 2011 vouloir appliquer une semaine de 4 jours et demi dans les écoles. Au-delà de cette remarque, il indique que le coût par élève sera de 149 euros. Les communes percevant 103 euros par enfant ou 143 euros par enfant en difficulté, le coût pour La Roche-sur-Yon sera de 53 euros. La Ville s'engage à trouver ce financement de 150 000 euros sur son budget de fonctionnement.
Il estime que tout doit être mis en œuvre pour réussir cette réforme. Il reconnaît qu'à trop vouloir bien faire, il a peut-être été proposé trop d'activités pour les classes maternelles. L'objectif étant de s'organiser au mieux, des ajustements seront nécessaires.
- Les chiffres des investissements pour les animaux de la place Napoléon figurent au budget. Il sont donc à la connaissance de tous.
- La SEM ORYON investit dans le logement social, elle emprunte auprès de la Caisse des dépôts et consignations à l'instar d'autres SEM en France, toutes tendances politiques confondues.
- La gestion de la Ville est exemplaire, malgré les blocages sur certaines opérations comme l'ANRU en 2007 par le Conseil Général. Quatre années ont été perdues. Néanmoins, avec l'appui du préfet et de la Région une convention avec l'ANRU a permis de cofinancer des opérations dont la ville chef-lieu de Vendée a su profiter.
En outre, d'autres fonds ont été sollicités auprès de l'Etat, de la Région, de l'Europe, et c'est près de 45 millions d'euros qui ont été récoltés au cours du mandat.

Il salue le travail d'A. LEBOEUF qui permet de débattre d'une situation très saine au profit des Yonnais.

Il se réjouit des échanges entendus et appelle les élus de l'opposition et de la majorité à rester objectifs, surtout en cette période, car ce qui prime c'est bien l'intérêt des Yonnais et la possibilité de leur offrir et de maintenir un service public de qualité.

Quant à la dotation globale de fonctionnement, il regrette la situation d'endettement exceptionnelle qui oblige l'Etat à appeler les collectivités à fournir des efforts de restriction sans précédent. Il lui semble important que la solidarité s'exerce à plein et ce que demande l'Etat est le résultat d'une politique de droite qui a mis le pays en faillite ; il convient donc de répondre favorablement à cette politique solidaire qui permettra de maintenir la qualité du service public.

A. LEBOEUF se déclare très fier d'avoir pu mener une stratégie financière qui permet à la Ville de se désendetter et de financer quant même un programme d'investissement ambitieux tout en soutenant l'emploi, l'économie et un haut niveau de service public. Elle remercie les collaborateurs des services financiers de l'avoir soutenue dans ses missions tout au long du mandat.

2	CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE 'BOURSE DU TRAVAIL'
----------	--

Rapporteur : M. Yannick Henry

Conformément aux engagements pris, la Ville souhaite engager la construction d'une nouvelle structure dédiée aux organisations syndicales, dite « bourse du travail ».

Sous réserve des propositions qui pourront être faites par les architectes qui concourront au projet, le futur équipement devra disposer d'une surface d'environ 1600 m² affectés spécifiquement aux organisations syndicales, intégrer les nouvelles normes de sécurité, d'accessibilité et de consommation énergétique, et permettre un accueil du public plus adapté.

Suite aux premières études effectuées, le coût du projet est estimé à 6,5 millions d'€ TTC. Compte tenu du montant de l'investissement, la Ville sollicitera la Région et le Conseil Général à hauteur de 25 % chacun.

Il est proposé au conseil de valider le principe de réalisation de ce nouvel équipement.

M. MAGE fait l'intervention suivante :

« Nous nous satisfaisons de cette délibération. Nous trouvons effectivement que la bourse du travail est un espace très important pour les syndicats. Cet espace offrira de meilleures conditions pour se réunir à tous les salariés, avec des locaux plus modernes, plus adaptés et plus fonctionnels, respectueux des normes d'accessibilité.

Chaque habitué de cette bourse du travail sait qu'il s'agit d'un lieu important pour se réunir et se retrouver au sein de son organisation. Il sait aussi que c'est un lieu important permettant de se retrouver entre différentes associations pour discuter et dialoguer au service du salarié.

Enfin, nous espérons que cette bourse de travail sera à la pointe des économies d'énergie, que ce soit un bâtiment à basse consommation, ou un bâtiment à énergie positive. En effet, nous savons que le bâtiment est un secteur prioritaire en termes d'économies d'énergies. Pour nous, cette bourse du travail est donc un investissement d'avenir. C'est un pas important pour prendre à bras-le-corps toutes les questions de rénovation des bâtiments municipaux en matière d'énergie. »

Monsieur le Maire donne la parole à **M. PELTAN** :

« Depuis 35 ans, la municipalité a pris l'engagement de construire une nouvelle bourse du travail. 35 ans ! Ce n'est pas moi qui le dis. Ce sont les différents syndicats dans un courrier commun et cosigné adressé aux élus en mars 2012.

Il aura donc fallu attendre à ce jour 36 ans, soit six mandats, pour que votre majorité au pouvoir à La Roche-sur-Yon pendant toutes ces années honore enfin ses engagements. Le moins qu'on puisse dire, c'est que vous n'avez pas été un modèle de réactivité sur ce dossier.

Il est vrai que vous aviez d'autres priorités. Vous avez préféré jusqu'ici durant le présent mandat investir dans des dépenses somptuaires à l'utilité contestable. Vous avez préféré des animaux mécaniques aux hommes et aux femmes qui se dévouent au service de leurs collègues. Chacun ses choix.

Pour la réalisation de cette nouvelle bourse du travail, et vous l'avez rappelé Monsieur HENRY, le Conseil général a mis gratuitement à disposition un terrain de 2 500 m² sur le site des Oudairies. Je pense que c'est un bel emplacement et que cette localisation permettra aux utilisateurs et aux visiteurs d'avoir des conditions d'accueil et de fonctionnement, et en particulier de stationnement, adaptées aux besoins d'aujourd'hui, et non plus à ceux de 1954, date à laquelle remonte l'essentiel des locaux du boulevard Louis Blanc.

Je réfute par avance, Monsieur le Maire, l'argument que vous allez m'objecter, comme vous l'avez objecté auprès des syndicats pour justifier votre inertie. Celui de ce que vous appelez l'immobilisme du Conseil général. Je pense d'ailleurs que la petite remarque que vous avez lancée tout à l'heure ne vous grandit vraiment pas. Je pense qu'il faut savoir prendre de la hauteur de temps en temps.

La bourse du travail coûtera donc 6,5 millions d'euros, et largement plus du double à ce jour pour la place Napoléon – et cela n'est sans doute pas fini. On comprend donc l'irritation et la colère des syndicats qui vous ont vu investir à tout-va mais jamais pour eux.

Alors bien évidemment, nous voterons cette délibération, en regrettant encore une fois qu'elle arrive si tard, tout à la fin du mandat comme par hasard, à quelques mois des élections municipales.

En conclusion, Monsieur le Maire, vous n'avez pas mis beaucoup d'ardeur à démontrer dans la gestion de ce dossier votre attachement à la démocratie sociale et à la représentation syndicale dans sa diversité, comme vous voudriez nous le faire croire, tant votre préoccupation durant ce mandat aura été de fabriquer une image personnelle avec comme objectif votre réélection. »

A. CHARRIEAU se déclare satisfaite de la présente délibération. Elle rappelle que ce dossier n'est pas récent et s'il est important d'évoquer les réunions de 2012, il convient également de souligner l'action des organisations syndicales qui se sont régulièrement manifestées pour le faire avancer. Elle se réjouit également que la Département apporte sa contribution puisque bon nombre d'organisations sont de niveau départemental.

J. SOULARD répond à M. PELTAN : certes ce dossier date de 35 ans, pour autant, même si cela n'excuse rien, il est inscrit au programme municipal, ce qui n'est pas le cas de celui de l'opposition.

Il rappelle que ce type de projet doit être partagé. Il est en effet inconcevable que ce soit une ville seule qui accueille tous les syndicats départementaux. Cependant il appelle Mme CHARRIEAU à ne pas se réjouir trop vite : en effet, l'accord d'un terrain ne suffira pas à construire une bourse du travail. Il conviendra d'obtenir des financements. La Région promet 25 % ; la Ville pourra investir 50 % mais le terrain seul ne représente que 3 % du coût total du projet. Il faudra donc que le Conseil Général apporte une contribution plus conséquente.

R. MESTRE fait l'intervention suivante :

« Comme vous, je connais bien ce bâtiment de la bourse du travail. Par ailleurs, il était effectivement nécessaire de faire quelque chose. Ce bâtiment servait à toutes les associations qui y tenaient régulièrement des réunions. Nous avons donc fait un gros effort pour les associations yonnaises. Je pense donc que les associations se sentiront bien dans le bâtiment du pôle associatif. Néanmoins, pourquoi en exclure les organisations syndicales ? Je pense que nous aurions pu réfléchir à cette question. Nous aurions par exemple pu mettre à disposition une dizaine de pièces supplémentaires.

Cela n'aurait peut-être pas coûté beaucoup plus cher et aurait permis de mettre des organisations syndicales, puisque toutes les associations se réunissaient dans ce bâtiment à la bourse du travail dans des centaines de mètres carrés. Cela nous aurait peut-être coûté moins cher. En effet, je viens d'entendre Monsieur le Maire dire qu'il en avait assez que les Yonnais payent pour tout le monde. Or, que faisons-nous ici ? Nous allons payer. »

S. IBARRA remercie R. MESTRE de cette lucidité ; en effet, ce n'est pas aux Yonnais seuls de payer la bourse du travail, mais ce n'est pas un discours que l'on entend au Conseil Général. Ce dossier a un rayonnement départemental évident et il faudra que le Département envisage de participer au portage du dossier, au-delà de 3 %.

P. REGNAULT souhaite un consensus sur ce dossier plutôt que d'autres débats qui en ralentiraient l'avancée. Pour autant, il reconnaît que R. MESTRE a raison de dire que les Yonnais engagent des dépenses qu'ils ne devraient pas porter seuls. Toutefois, il rappelle les engagements pris dans ce dossier et qui vont bien au-delà du présent mandat. En outre, ce dossier a une histoire particulière et nécessite un traitement particulier. Tous les efforts conjugués permettront que les syndicats, qui participent à la démocratie du pays, puissent travailler dans de bonnes conditions.

A. AUBIN SICARD souhaite préciser que le pôle associatif, au travers de son règlement intérieur, peut être en mesure d'accueillir dans les salles de réunion des organisations syndicales, bien qu'elles ne soient pas des associations au sens de la loi 1901.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

42 voix POUR

1 ABSTENTION : M. Raoul Mestre

3	REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DU POLE ASSOCIATIF
----------	---

Rapporteur : M. Yannick Henry

Le bâtiment Gendarmerie Briand, initialement propriété de l'Etat, est devenu propriété de la Ville de La Roche-sur-Yon en février 2010.

La réhabilitation des locaux permettra d'accueillir les associations logées actuellement à la Cité des Forges et au 13 rue de la République.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le règlement intérieur d'utilisation de ce Pôle Associatif.

A. AUBIN SICARD fait l'intervention suivante :

« Voilà enfin une réalisation qui accueillera un certain nombre d'associations, dont certaines étaient mal logées dans un bâtiment vétuste. Désormais, elles seront mieux logées. Cependant, nous avons quelques inquiétudes pour l'avenir. Inquiétudes exogènes, et inquiétudes endogènes.

Comme vous le savez, le pôle culturel démarrera assez vite. Monsieur le Maire attend des milliers de visiteurs sur la place Napoléon. Par ailleurs, il y a un certain nombre de riverains dans le quartier du pôle associatif et le parking de Chanzy va être fermé. De fait, nous pouvons nous interroger sur la place de stationnement dans le quartier. Je pense qu'elle va devenir de plus en plus chère, et ce dans tous les sens du terme. Évidemment, il faudra répondre à cette problématique.

D'un point de vue plus endogène, et à la lecture du règlement intérieur, il ne pourra y avoir que deux associations par bureau à l'intérieur du bâtiment. Or, je crois que la question du vivre ensemble va vraiment se poser à un moment donné, avec peut-être une crise du logement pour les associations. Nous les verrons peut-être alors revendiquer le DALA (droit au logement des associations). Nous l'avons intitulé ainsi pour les associations yonnaises.

Nous sommes donc quelque peu inquiets sur ces aspects. D'une part, le stationnement dans le quartier pour toutes les personnes qui souhaiteront accéder au pôle et, de l'autre, le vivre ensemble à l'intérieur du bâtiment. »

Y. HENRY répond :

« En ce qui concerne la mutualisation, nous partons bien sûr d'un existant. Nous n'avons pas mis des associations ensemble sans leur demander leur avis. Ce sont des associations qui ne travaillent pas forcément les mêmes jours dans leurs locaux et qui ne les utilisent pas forcément cinq jours par semaine. C'est donc en accord et après discussion avec elles. La démocratie a d'ailleurs bien fonctionné en termes de concertation et nous avons essayé de comprendre pourquoi toutes les

associations n'ont pas voulu travailler avec les autres. Dès lors, nous avons accepté de leur mettre un bureau non partagé à disposition.

La mutualisation des bureaux existe donc déjà. Elle existe 13 rue de la République, comme elle existe aussi à Forges. Mais nous avons fait tout cela en accord avec les associations et nous n'avons absolument rien imposé. Je pense que tout le monde est d'accord par rapport à cela. Nous avons logé plus d'associations dans ces locaux du pôle associatif qu'à Forges ou au 13 rue de la République. Cela signifie que grâce à cette mutualisation, nous avons pu donner satisfaction à des associations qui ne trouvaient pas jusqu'à présent des moyens pour pouvoir fonctionner correctement. Ce pôle associatif est donc un plus en termes de mutualisation.

Sur le stationnement, il est évident que certaines associations nous l'on réclamé. Or elles n'ont pas toutes forcément de salariés. Il y aura même très peu de salariés dans ce pôle associatif. La plupart des personnes qui viennent travailler sont donc des bénévoles et cela ne les gêne pas de prendre les transports en commun, de venir à vélo ou à pied. Ces choses ont été abordées en réunions et ont été acceptées. N'y voyez donc pas de problème de stationnement car je ne pense pas qu'il y en aura. Si tel était, le cas, nous ferons en sorte de les accompagner pour leur trouver un emplacement à proximité du pôle associatif. »

J. BESSEAU interroge **Y. HENRY** :

« J'ai entendu qu'il y avait quelques soucis dans le sous-sol du site. Etes-vous au courant d'un certain nombre de problèmes d'eau, d'infiltrations ou de nappes qui sont apparus ? En effet, comme certaines des salles, qui n'étaient pas prévues, sont maintenant installées au sous-sol, pourriez-vous nous en dire plus ? Ce n'est pas pour polémiquer mais simplement pour connaître le dossier car il n'y a pas encore eu de visites du chantier.

Deuxième question, puisque ce sont des pôles associatifs, beaucoup d'associations n'ont pas les moyens d'avoir un personnel, des photocopieuses ou autres. Je voudrais donc savoir s'il y aura des choses à disposition dans cette construction, pas forcément gratuites mais éventuellement avec un système de cartes payantes. Nous pourrions donc mutualiser là aussi. Tout le monde pourrait ainsi faire des économies, la Ville, les associations et les Yonnais. Je vous remercie de votre réponse. »

Y. HENRY déclare entendre pour la première fois qu'il existe un problème d'infiltration dans les sous-sols du pôle associatif. Pour le reste, il déclare évident que le fonctionnement mutualisé d'un certain nombre d'aspects administratifs a été discuté avec les associations.

R. MESTRE s'interroge sur l'existence de lieux de convivialité, au sous-sol notamment.

Y. HENRY regrette que **R. MESTRE** n'ait pas lu le règlement intérieur. Par ailleurs, il précise que le sous-sol ne dispose pas de salles aménagées. Il y a une surface de 600 m² dont la moitié consacrée au stockage.

P. REGNAULT se félicite de la qualité de la rénovation car il s'agissait d'un bâtiment ancien. C'est d'ailleurs une excellente méthode pour réhabiliter le patrimoine historique de la Ville.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4	REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DES ANCIENNES ECURIES DES OUDAIRES
----------	---

Rapporteur : M. Yannick Henry

Courant 1997, la Ville de La Roche-sur-Yon s'est rendue acquéreur du domaine des Oudairies. Face à une demande croissante de salles pour les événements familiaux, la Ville a décidé d'aménager Les Anciennes Ecuries des Oudairies et de les mettre prioritairement à la disposition des familles yonnaises.

Cet équipement a été ouvert le 1^{er} septembre 2008. Après 5 années de fonctionnement, le règlement intérieur mérite quelques ajustements.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes du nouveau règlement intérieur.

J. BESSEAU fait l'intervention suivante :

« En 1997, un des sites les plus prestigieux et historiques devenait propriété de la Ville de La Roche-sur-Yon. Dix ans plus tard, une petite partie de cet ensemble a été aménagée et mise à disposition

des Yonnais. Cet équipement est apprécié de nos concitoyens, même si pour certains, le coût de location y est élevé.

Qu'un toilettage du règlement soit utile, nous n'y sommes pas opposés. Vous avez d'ailleurs rajouté des éléments qui nous semblent assez évidents, comme par exemple la caution pour éviter quelques soucis.

À côté de cela, les Yonnais se posent la question du devenir de ce site. Si à certains moments, Monsieur le Maire, vos décisions sont rapides, manquent de consultation et nous mettent devant le fait accompli, les choses sont bien différentes au château des Oudairies. Nous attendons.

Etes-vous en panne d'idées ou de finances, ou des travaux surprises sont-ils programmés ? Ou encore, faudra-t-il attendre votre programme de campagne de Maire candidat, pour pouvoir en savoir plus. Et bien, je vous pose la question avant. »

P. REGNAULT se félicite de l'utilisation de ce site par les Yonnais. C'est un endroit prestigieux et le parc est très fréquenté. Il y aura certainement des projets sur ce dossier, il en fera l'annonce quand le temps sera venu, au moment opportun car il faut être en capacité d'assurer les financements des promesses d'un programme.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5	CENTRE D'EXPOSITIONS DES OUDAIRIES ET SALLE DES FETES DU BOURG-SOUS-LA ROCHE - NOUVELLE PRISE EN CHARGE
----------	--

Rapporteur : M. Yannick Henry

Dans le cadre de sa politique de soutien aux activités associatives, la Ville gère un dispositif d'aide aux associations pour la location du Centre d'Expositions des Oudairies et de la Salle des Fêtes du Bourg-sous-La Roche.

Ce dispositif a pour objectif d'ouvrir la possibilité aux structures locales qui concourent à l'animation de la ville, dans le cadre d'un intérêt public, d'utiliser ces équipements pour l'organisation de leurs propres manifestations.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le nouveau dispositif de prise en charge de l'utilisation des Oudairies et du Bourg à compter du 1^{er} octobre 2013.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LE MENTEUR VOLONTAIRE
----------	--

Rapporteur : Mme Patricia Cereijo

Il est proposé de verser une subvention de 7 000 € à l'association Le Menteur Volontaire pour accompagner un travail de sensibilisation à l'opéra mené par la Compagnie dans les quartiers de La Roche-sur-Yon, en partenariat avec le Grand R et les maisons de quartiers, à l'occasion des représentations au Manège de l'Orfeo de Monteverdi, mis en scène par Laurent Brethome.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE DE LA ROCHE SUR YON ET DU PAYS YONNAIS.
----------	--

Rapporteur : Mme Patricia Cereijo

La convention d'objectifs entre la Ville et l'association JMF arrive à échéance ; il est proposé de la renouveler pour une durée de 3 ans. Cette association diffuse des spectacles jeune public en milieu scolaire, tout particulièrement pour les maternelles et élémentaires. La présente convention fixe les

droits et devoirs de chacune des parties pour entre autres assurer ces interventions en milieu scolaire.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES CLUBS SPORTIFS
----------	--

Rapporteur : M. Yves Rouleau

Il est proposé au conseil municipal, l'attribution des subventions exceptionnelles suivantes :

- 3 000 € à L'Athlétic Club La Roche-sur-Yon pour l'accueil des finales des ' Pointes d'Or ' les 6 et 7 juillet 2013.
- 300 € au 'Sports Boules Yonnais', pour la participation d'une équipe du club au championnat de France de Boules Lyonnaises du 19 ou 21 juillet à Thonon-les-Bains.
- 1 500 € au club 'Goospool' (billard), destinés à contribuer au financement des déplacements de l'équipe 1 du club qui accède au championnat de Nationale1.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9	DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ACQUISITION D'OEUVRES D'ART
----------	--

Rapporteur : Mme Patricia Cereijo

Le musée municipal projette l'acquisition, sous réserve de l'avis favorable de la commission régionale d'acquisitions des musées, de :

- un ensemble d'objets et d'imprimés de et d'après Benjamin Rabier (éventails, puzzles, dînette, estampes, lithographies, ...) pour un montant de 5 455 € ;
- 3 pièces d'arts graphiques (techniques diverses) de Paul Baudry (Croquis de Cerfs, Portrait du Duc d'Orléans et Chevet de l'église d'Ariccia) pour un montant de 2 500 € ;
- 1 photographie d'Anne-Marie Filaire (Ramallah, 6 avril 2004, 75 x 270 cm) pour un montant de 9 000 € ;
- 6 photographies du Studio Marlot-Chopard (série The Valley, 2007-2009) pour un montant de 15 000 €.

Ces acquisitions, d'un montant global de 31 955 € TTC répondent au programme validé en 2002 par le conseil municipal et la Direction des Musées de France. Elles seront affectées au musée municipal qui en aura la gestion.

Il est proposé au conseil de solliciter une subvention auprès de l'Etat et la Région qui sont susceptibles de financer cette opération à hauteur de 50 % au titre du FRAM (Fonds Régional pour les acquisitions des musées).

R. MESTRE estime ces acquisitions dispendieuses, d'autant que Benjamin Rabier n'est yonnais que de naissance et qu'il a passé sa vie à Paris. Par surcroit, compte tenu des difficultés sociales que rencontrent certains administrés, il trouve ces achats déplacés. Il votera donc contre ce dossier.

P. CEREIJO estime que cette intervention démontre le populisme dont fait preuve son auteur. Elle n'admet pas qu'on oppose culture et réponses sociales alors que la municipalité a depuis longtemps démontré son soutien aux plus démunis et sa capacité à gérer au mieux les finances de cette ville. Elle attache de l'importance à mener les politiques pour lesquelles l'équipe de la majorité a été élue et chacun, dit-elle, doit prendre ses responsabilités ; ce sont les électeurs qui décideront.

J. BESSEAU déclare :

« Malheureusement, Madame l'adjointe présidente de la commission, je n'ai pas pu assister à la dernière commission car il y a eu de nombreux changements de dates. Cela provoque mon absence involontaire car, comme vous le savez, il y a des gens qui travaillent. A priori, vous mettriez les jours de commission le mardi et le jeudi. Cependant, vous vous étiez engagés verbalement à ce que ce jour soit le mercredi. Or, les deux prochaines commissions auront lieu à des jours différents. Cela est donc un petit peu compliqué pour les personnes qui doivent travailler. Par conséquent, je vous demande officiellement, et sans arrogance, de revenir sur ces dates et de remettre le jour des commissions le mercredi afin que nous puissions terminer ce mandat en regardant en même temps l'ensemble des

délibérations. Je vous remercie par avance Madame l'adjointe et j'espère que vous accéderez à cette demande.

En ce qui concerne la question présente, nous sommes pour l'enrichissement du musée en œuvres d'art. Pour autant, avouez qu'il est plus que temps que les archives stockées soient disponibles – elles sont nombreuses et nous en sommes heureux –, pour une présentation auprès des Yonnais. En effet, 90 % des œuvres n'ont pas été présentées au cours des 15 dernières années.

Alors, à quand l'agrandissement Monsieur le Maire ? À quand la rénovation du musée ? Faudra-t-il attendre l'alternance pour que les Yonnais profitent d'un véritable grand espace d'exposition digne de La Roche-sur-Yon. Je suis certain que vous vous ferez un plaisir de me répondre Monsieur le Maire. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

42 voix POUR

1 voix CONTRE : M. Raoul Mestre

10	MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET TOURISTIQUE DE LA ROCHE-SUR-YON - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION
-----------	--

Rapporteur : Mme Martine Chantecaille

Dans le cadre de la transformation des espaces publics en centre ville, une réflexion a été conduite sur les outils d'aide à la visite du centre historique de la ville.

En complément de l'offre existante, il a été décidé d'élargir la gamme des outils en proposant au public :

- une visite audioguidée (conception et acquisition de 20 audioguides),
- une visite sur smartphones et tablettes (création d'une application numérique).

Il a été convenu entre la Ville et La Roche-sur-Yon Agglomération que cette action serait cofinancée. De fait, 2 marchés ont été signés entre La Roche-sur-Yon Agglomération et la société Caminéo.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement de 23 768,10 € TTC à La Roche-sur-Yon Agglomération, correspondant au coût de conception de ces visites.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11	DENOMINATION « COMMUNE TOURISTIQUE » - DEMANDE DU CONSEIL MUNICIPAL AU TITRE DU CODE DU TOURISME
-----------	---

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

La loi n° 2006-437 du 14 avril 2006, complétée par la circulaire du 3 décembre 2009, a réformé le régime juridique des communes touristiques et des stations classées.

Trois critères essentiels ont été définis pour l'obtention de la dénomination 'commune touristique' :

- disposer d'un office de tourisme classé,
- organiser des animations pendant la période touristique,
- bénéficier d'une capacité minimale d'hébergements pour les populations non résidentes.

Il est proposé au conseil de solliciter cette dénomination qui n'a pas de lien avec l'ouverture des commerces le dimanche.

T. DE LA CROIX fait l'intervention suivante :

« Si la délibération en tant que telle ne nous pose pas de problème, pour autant, nous nous abstenons. En effet, cette délibération pourrait entraîner, en lien avec la loi du 10 août 2009 portant sur le repos dominical, le développement de mesures nuisibles pour les salariés du commerce de centre-ville. »

J. BESSEAU déclare :

« Les conditions semblent aujourd'hui réunies pour que l'appellation « commune touristique » soit attribuée. Nous nous en réjouissons car notre groupe vous avait encouragé à aller dans ce sens. Nous voterons donc cette délibération.

Ma question portera sur l'instruction du préfet qui effectivement indique « une procédure qui n'a pas de lien avec l'ouverture des commerces le dimanche ».

Une telle commune doit disposer d'un régime juridique particulier dans différents domaines, tels que le repos hebdomadaire ou la vente de boissons. Elle a donc un régime particulier. Nous sommes bien d'accord.

La plupart de ces communes disposent d'un office de tourisme et sont regroupées au sein des associations des communes touristiques. Cet article a été modifié par l'arrêté du 10 juin 2011, article 1, qui stipule les conditions d'application des dispositions relatives à l'article R-133-37 du code du tourisme, à savoir que :

- Vous devez disposer de services de sécurité autour de la commune touristique.
- Vous devez disposer au moins de la présence d'un débit de boissons, d'un service à la personne, d'un service de consommation courante et d'un service bancaire.

Pouvez-vous nous dire quelle sera la position de la Ville par rapport à l'ouverture des commerces de proximité ou de consommation courante et de superettes le dimanche, ainsi que de l'ouverture de l'office de tourisme ? »

A. LEBOEUF confirme que la position municipale reste inchangée sur l'ouverture dominicale des commerces de proximité. Après des rencontres nombreuses et diverses sollicitations des organisations syndicales ou patronales et des commerçants individuels, la position demeure identique. Quant aux restaurants et débits de boissons et les surfaces commerciales de produits frais, la loi prévoit les ouvertures du dimanche sans que la Ville soit sollicitée. Il n'y aura pas d'intervention de la Ville puisque le cadre législatif existe déjà. Enfin, l'office du tourisme ouvre le dimanche en période estivale depuis longtemps et cela ne changera pas, il ne sera pas ouvert toute l'année.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

39 voix POUR

4 ABSTENTIONS : Mme Lysiane Guibert, M. Thierry De La Croix, Mme Françoise Grivel, Mme Anita Charrieau

12	CLASSES DE DECOUVERTES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERNE DE FONCTIONNEMENT
-----------	---

Rapporteur : Mme Sylvie Chartier

Chaque année, la Ville apporte son soutien aux écoles maternelles et élémentaires publiques et privées de La Roche-sur-Yon, désireuses d'organiser des classes de découvertes, par une participation financière et une aide à leur organisation.

Pour l'organisation de ces classes de découvertes, un marché de prestations de services a été passé avec la Fédération des Œuvres Laïques de Vendée.

Dans ce cadre le règlement interne de fonctionnement doit être révisé en modifiant certaines dispositions financières.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13	ANRU - CREATION DE VOIRIES NOUVELLES ILOT FORGES/BACQUA - VOIRIE 1 MYOSOTIS - VALIDATION DES ETUDES D'AVANT-PROJET ET DE L'ESTIMATION PREVISIONNELLE DU COUT DES TRAVAUX - POURSUITE DES ETUDES
-----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, la Ville a engagé avec le maître d'œuvre SCE les études de création de voiries nouvelles dans l'opération de requalification urbaine de l'îlot Forges-Bacqua-Leclerc.

Il est proposé au conseil municipal de valider les études d'AVant Projet présentées par la maîtrise d'œuvre SCE, l'estimation du coût des travaux pour un montant prévisionnel de 688 480 € HT, d'arrêter le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre et d'autoriser la poursuite des études de PROjet.

R. MESTRE se réjouit de ce projet ANRU qui est vraiment formidable pour la Ville de La Roche-sur-Yon. Il précise que ce dispositif d'Etat a été mis en place sous le précédent Président de la République.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14	RESIDENTIALISATION DU SECTEUR JEAN YOLE - TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA VILLE ET VENDEE HABITAT
-----------	---

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le projet de résidentialisation du secteur Jean Yole est un volet important de l'opération de rénovation urbaine de La Roche-sur-Yon. Il a été validé par le bailleur Vendée Habitat et la Ville et définit précisément la répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux. Pour autant, compte tenu de la proximité des chantiers réciproques, de la nécessité de maintenir des accès pour les résidents et de réduire autant que possible les délais des travaux, il apparaît nécessaire de rechercher des solutions qui simplifieront le pilotage des travaux.

En conséquence, il est convenu que l'un des maîtres d'ouvrage puisse confier à l'autre la conception et la réalisation de certains travaux.

En l'occurrence, il est proposé de conclure une convention fixant les modalités de transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville vers Vendée Habitat pour la réalisation des travaux de cheminement doux et de requalification du parvis des écoles Jean Yole.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15	PLAN LOCAL D'URBANISME - LANCEMENT DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 3 ET DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER
-----------	---

Rapporteur : M. Joël Soulard

La collectivité se propose d'engager une procédure de modification simplifiée afin de rectifier des erreurs matérielles repérées dans les documents du PLU.

Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, les avis éventuellement formulés par les personnes publiques associées, ainsi qu'un registre permettant au public de formuler ses observations, seront mis à la disposition du public, dans les locaux des services techniques rue La Fayette pendant un mois (du 21 octobre au 22 novembre 2013).

Un avis sera publié dans la presse locale, sur le site Internet et dans le journal municipal Roche Mag au moins 8 jours avant la mise à disposition du dossier.

Le conseil est appelé à approuver le lancement de cette procédure.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 voix POUR

7 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Raoul Mestre, M. Jacques Besseau

16	ZAC DE LA MARRONNIERE - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE
-----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Par délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2006, la Ville de La Roche-sur-Yon a décidé de confier à la SAEM ORYON, sous concession d'aménagement, l'aménagement du secteur de La Marronnière, en application des dispositions de l'article L 300.4 du Code de l'Urbanisme.

Le Compte Rendu Annuel à la Collectivité, prévu à l'article L 300.5 du Code de l'Urbanisme est l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours.

Au 31 décembre 2012, les travaux de viabilisation du premier flot ont été engagés par ORYON et, d'un point de vue financier, le montant global des dépenses engagées par l'aménageur s'élève à 6 493 000 € dont 457 000 € au titre de l'année 2012.

La participation financière de la collectivité est fixée à hauteur de 9 586 000 € HT.

Le conseil est appelé à approuver ce compte-rendu au 31 décembre 2012.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : M. Pierre Regnault, M. Joël Soulard, Mme Angie Leboeuf, M. Francis Lucas, Mme Anne Valin, M. Jacques Auxiette, M. Yann Héлары, Mme Françoise Grivel, Mme Maryse Gane, M. Laurent Caillaud

17	CONVENTION GENERALE DE REALISATION DE PROGRAMMES IMMOBILIERS LOCATIFS ENTRE LA SOCIETE ORYON ET LA VILLE DE LA ROCHE SUR YON- AVENANT N°4 - OPERATION BOULEVARD LOUIS BLANC
-----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Par convention générale de réalisation en date du 10 décembre 1991, modifiée par avenants en date du 23 décembre 1991 et 30 décembre 1997, la Ville de La Roche-sur-Yon a confié à la société ORYON la réalisation de plusieurs programmes immobiliers locatifs pour l'insertion de ménages en difficultés, et notamment un programme locatif social individuel situé au 198 boulevard Louis Blanc.

L'avenant n° 4 vise, pour le programme du 198 boulevard Louis Blanc, à :

- modifier le mécanisme de garantie financière entre la Ville de La Roche-sur-Yon et la société ORYON en supprimant le principe de la participation financière de la collectivité aux résultats de l'opération et en maintenant la garantie d'emprunt.

- modifier la programmation prévue dans la convention. Il s'agit de proposer une nouvelle offre en location accession .

- renoncer à la dévolution de logements au profit de la ville à l'expiration de la convention.

Il est proposé au conseil d'autoriser la conclusion de cet avenant

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : M. Pierre Regnault, M. Joël Soulard, Mme Angie Leboeuf, M. Francis Lucas, Mme Anne Valin, M. Jacques Auxiette, M. Yann Héлары, Mme Françoise Grivel, Mme Maryse Gane, M. Laurent Caillaud

18	ACQUISITION A MONSIEUR GENTY D'UN TERRAIN - LIEUDIT LA BOUTINIÈRE
-----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'acquisition à Monsieur GENTY d'un terrain situé lieudit 'La Boutinière', d'une contenance de 65 210 m² et cadastré section ZN 151, moyennant le prix net vendeur de 692 533 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19	CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION D'EAUX PLUVIALES SUR LA PROPRIÉTÉ DES CONSORTS GUILLET - IMPASSE DES VENDANGEURS
-----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de servitude de passage de canalisation sur la propriété privée des consorts GUILLET, impasse des Vendangeurs, dans le cadre de l'extension du réseau pour prendre en compte l'écoulement des eaux pluviales du chemin de Guyon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20	CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DES VALLEES DE LA BROSSARDIERE, DE L'ORNAY ET DE LA RIALLEE, PROPRIETES DU DEPARTEMENT DE LA VENDEE ET SITUEES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON
----	---

Rapporteur : M. Mathieu Durquety

Il est proposé de conclure pour l'année 2013, entre le Département et la Ville, une convention pour la gestion et la protection des espaces naturels sensibles, propriétés du Département, et situés sur le territoire de la Ville de La Roche-sur-Yon.

Les parcelles concernées représentent une superficie de 15,0112 ha. La collectivité gestionnaire est chargée d'assurer la sauvegarde de l'espace, le respect du site naturel et l'équilibre écologique. Le Département assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement et leur financement.

En contrepartie de l'entretien par la Ville de ces parcelles, le Département octroie, au titre de 2013, une participation financière arrêtée à 28 146 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21	RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - ANNEE 2012
----	--

Rapporteur : M. Stéphane Ibarra

En application de la loi n° 95.101 du 2 février 1995 et du décret n° 95.635 du 6 mai 1995, le Maire doit présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution publique d'eau potable de la Ville de La Roche-sur-Yon.

Ce rapport a également été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 4 septembre 2013.

Ce rapport intègre la production d'indicateurs de performance, conformément au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

J.G. DUTOUR s'inquiète quant à l'utilisation de sels d'aluminium pour clarifier l'eau, méthode pratiquée par certains opérateurs. Il souhaite savoir si c'est le cas à La Roche-sur-Yon.

S. IBARRA le rassure, ce n'est pas le cas à La Roche-sur-Yon.

R. MESTRE évoque la qualité des rivières qui est à améliorer. Il rappelle que l'eau qui arrive de Dompierre-sur-Yon alimente le barrage de Moulin Papon et il estime qu'il convient de se préoccuper de cet aspect important de l'alimentation en eau potable des Yonnais.

S. IBARRA confirme que l'eau brute de la retenue est la meilleure de tout le département. Quant à Dompierre-sur-Yon, il rappelle que cette commune a refait sa station d'épuration pour répondre aux exigences de qualité des eaux de son territoire.

R. MESTRE précise qu'il pensait aux particuliers qui possèdent des stations individuelles.

P. YOU fait l'intervention suivante :

« Vous connaissez notre attachement à la gestion de l'eau, et plus particulièrement en régie. Nous l'avons déjà développé, tout comme la sensibilité que nous avons par rapport aux pertes sur le réseau.

Nous nous félicitons non seulement que le prix soit redescendu au niveau de 2006, mais que les pertes sur le réseau qui étaient de 6,4 % en 2012 soient proches du record de 2007, qui était à 6,1 %.

Ces deux questions sur la gestion en régie et la qualité des réseaux sont très liées. En effet, défendre la régie n'est pas simplement une question de principe. C'est aussi un choix très pragmatique. Ainsi, nous avons deux leviers d'action pour veiller à la qualité des réseaux et ne pas gaspiller les

ressources en eau. Le premier concerne les recherches de fuites et le second, le renouvellement des canalisations vétustes.

Ces dernières années, 3,5 kilomètres ont été renouvelés chaque année et quasiment 4 kilomètres en 2012. C'est une bonne évolution mais à quoi correspondent ces 4 kilomètres ? D'une part, il y a les sections du réseau identifiées par le délégataire comme étant les plus vétustes, et d'autre part, il y a aussi les réseaux que nous renouvelons à l'occasion des travaux de voirie, de façon à ne pas avoir à rouvrir la rue peu de temps après. Dans ce cas, nous pouvons réellement dire qu'il s'agit d'une bonne gestion. Mais vu tous les travaux de voirie réalisés ces dernières années, peut-être fallait-il augmenter le niveau d'investissement – c'est une question – et encore fallait-il avoir visité totalement l'état du réseau. J'espère que le délégataire a pu le faire.

C'est une raison très pragmatique qui justement, justifie la régie car elle offre plus de souplesse. En revanche, avec une délégation de service public, même si de petits ajustements sont possibles en cours de route, l'essentiel des orientations est fixé une bonne fois pour toute lors des négociations avec les candidats. On leur demande par exemple de prévoir plus d'investissement pour l'assainissement mais moins pour les renouvellements de réseau.

Mais encore faut-il pouvoir en débattre en toute transparence, sans que ces informations relèvent du secret commercial. Et cette transparence est une deuxième raison très pragmatique qui justifie la régie.

Nous persistons donc à défendre la gestion de l'eau en régie, pour plus de souplesse et plus de transparence, mais aussi pour une large participation citoyenne. En effet, seule la régie permettra de sensibiliser et d'associer les Yonnais à ces choix pragmatiques qui nous concernent tous car il s'agit de la préservation de notre patrimoine commun. »

M. PELTAN fait le constat de l'absence de changements majeurs qui justifieraient un vote différent de son groupe par rapport aux années précédentes. Il y aura donc abstention de leur part.

A. CHARRIEAU déclare :

« Je ne reviendrai pas sur la question de la régie car comme vous vous en souvenez, je m'étais plus que largement exprimée sur ce dossier en son temps. Par ailleurs, le fait de maintenir un prix est une bonne chose pour les Yonnais. En revanche, je ne sais pas si nous devons nous en féliciter, car à côté de cela, Véolia a largement augmenté ses marges de manœuvre au niveau mondial. Donc, s'il y a un maintien, c'est qu'ils ont sans doute réussi à jouer sur un des paramètres et qu'ils ont ensuite fait des choix. Je pense à la partie humaine, que ce soit en termes de suppressions de postes ou de pression sur les salariés. En effet, lorsqu'on regarde l'ensemble des données, il faut aussi prendre celles-là en compte. Voilà pourquoi je m'abstiendrai sur ce dossier même si nous n'avons pas eu d'augmentation. Donc, comme je suis en désaccord depuis le début, je maintiens ce désaccord et je l'exprime. »

P. REGNAULT rappelle qu'il s'agit du rapport de la gestion de l'eau pour l'exercice 2012 et aucunement une procédure de négociation. Celle-ci aura lieu en 2021. Il précise que la Ville a imposé 2,5 millions d'euros de travaux de modernisation des réseaux chaque année, soit 15 millions d'euros au cours du mandat, avec, en parallèle, une baisse du prix de l'eau qui est aujourd'hui inférieur de 30 % aux prix pratiqués en Vendée.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 voix POUR

7 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, Mme Anita Charrieau, M. Jacques Besseau

22	DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT PRESENTEE PAR LES ETABLISSEMENTS JURQUET - LES AJONCS EST - LA FERRIERE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE
----	--

Rapporteur : M. Stéphane Ibarra

Le Préfet de Vendée sollicite par arrêté préfectoral n°13-DRCTAJ/1-582 du 20 août 2013, l'avis du conseil municipal dans le cadre de l'enquête publique, du 16 septembre au 18 octobre 2013 inclus, relative au dossier de demande d'autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection

de l'Environnement (ICPE) déposé par les établissement JURQUET auprès des services de l'administration.

La Ville de La Roche-sur-Yon étant incluse dans le périmètre d'affichage réglementaire, l'avis du conseil municipal est sollicité. L'avis de la commune de La Ferrière est également sollicité du fait du lieu d'implantation de l'entreprise (sur le site des Ajoncs Est à La Ferrière).

Le dossier qui est présenté en enquête publique a pour but d'autoriser l'exploitation d'un centre de transit et de regroupement de métaux et de déchets de métaux sur le site des Ajoncs Est à La Ferrière et il comprend donc :

- une description de l'installation,
- l'étude d'impact,
- l'étude de danger,
- la notice d'hygiène et de sécurité du personnel.

Il est proposé au conseil d'émettre un avis favorable sous réserve du respect de diverses prescriptions (préservation d'une haie, gestion des déchets, étude bruit, besoins en eau, respect des zones et servitudes liées à la proximité de l'aérodrome).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23	MARCHES A BONS DE COMMANDE POUR DES PRESTATIONS DE GEOMETRE, RELEVES TOPOGRAPHIQUES ET RECONNAISSANCES GEOTECHNIQUES - GROUPEMENT DE COMMANDES - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES
-----------	---

Rapporteur : M. Patrick Dinel

Pour réaliser les prestations liées aux travaux de géomètre, levés topographiques et altimétriques, ainsi que les études et essais géotechniques, la Ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération, les Communes d'Aubigny, de Dompierre-sur-Yon, de Fougeré, de La Ferrière, de Thorigny et de Venansault ont décidé de constituer un groupement de commandes, au sein duquel la Ville de La Roche-sur-Yon a été désignée comme coordonnateur. Chaque entité a délibéré en son sein pour adhérer au groupement de commandes.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser la signature des marchés tels qu'attribués par la Commission d'Appels d'Offres, à savoir :

- Lot 1 : Travaux de géomètre et levés topographiques et altimétriques : Groupement SUSSET – BONNARD, La Roche-sur-Yon.
- Lot 2 : Etudes et essais géotechniques : Groupement AGIR – IGESOL, Belleville-sur-Vie.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24	FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET D'HYGIENE - RESILIATION DU LOT N° 2 'PRODUITS EN MILIEU ALIMENTAIRE' - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN POUR SITES DE PRODUCTION ALIMENTAIRE
-----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Par délibération en date du 28 mars 2012, la Ville de La Roche-sur-Yon a acté le principe d'un groupement de commandes avec le Centre Communal d'action Sociale et La Roche-sur-Yon Agglomération pour la fourniture de produits d'entretien et d'hygiène organisée en 6 lots. La Ville de La Roche-sur-Yon a été désignée comme coordonnatrice du groupement de commandes. La Commission d'Appel d'offres de la Ville, en date du 18 avril 2013, a attribué les marchés suivant l'analyse présentée en fonction des critères de pondération annoncés dans le dossier de consultation. La présente délibération concerne le lot 'Produits en milieu alimentaire', attribué à la Sté SANITAL de Broons (22250). Suite à la décision d'attribution, la Sté SANITAL a modifié 2 prix unitaires sur les 11 références du bordereau. Cette modification a été considérée comme non substantielle et n'impliquant pas de changement dans l'ordre de classement des offres. Or, après examen dans le cadre du contrôle de légalité, il s'avère que cette modification tarifaire changeait la note finale et le classement de la Sté SANITAL. De ce fait, le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser la résiliation de ce

marché. Compte tenu des éléments ci-dessus énoncés, il y a lieu de constituer un nouveau groupement de commandes concernant la fourniture de produits d'entretien pour les sites de production alimentaire.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25	TRAVAUX D'AMENAGEMENT, DE RENOVATION, DE GROSSES REPARATIONS ET D'ENTRETIEN DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX - MARCHES A BONS DE COMMANDE - AUTORISATION DE SIGNATURE
----	--

Rapporteur : M. Patrick Dinel

Un appel d'offres ouvert a été lancé afin de conclure des marchés à bons de commande pour répondre à tous types de travaux sur les bâtiments communaux et intercommunaux pour une durée de 4 ans. Deux lots ont été déclarés infructueux et ont fait l'objet d'une nouvelle procédure. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature des marchés avec les deux entreprises retenues, à savoir :

- Lot 8 : Carrelage Faïence : Carrelage Calendreau Vincendeau, Chantonnay.
- Lot 11 : Stores Rideaux : Décorial Grand Litier, La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26	CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT PLACE NAPOLEON - RESILIATION DU MARCHE CARRELAGE
----	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le titulaire du lot 'Carrelage' étant placé en liquidation judiciaire, il convient d'autoriser ORYON, mandataire, à prononcer la résiliation de ce marché.

R. MESTRE dit n'avoir pas remarqué la présence pourtant obligatoire des panneaux réglementaires sur le chantier. Par ailleurs, il estime que les restaurateurs seront confrontés à une concurrence directe, du fait de ce projet municipal.

T. TARROUCHE, en sa qualité de restaurateur, se réjouit de l'installation d'un confrère qui augmentera l'offre de restauration sur le territoire. Le professionnel qui assurera ces prestations a déjà fait ses preuves en terme de qualité et il déclare le soutenir et lui souhaiter bonne chance.

P. REGNAULT annonce que les travaux devraient être terminés avant Noël 2013.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

42 voix POUR

1 voix CONTRE : M. Raoul Mestre

27	DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2013 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
----	--

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

La décision modificative a pour objet l'ajustement de la prévision budgétaire en cours d'exercice, en dépenses et en recettes du Budget Principal et des Budgets Annexes, toutes sections confondues :

- inscription d'opérations nouvelles d'ajustements en recettes et dépenses,
- virements de crédits entre opérations budgétaires.

Les mouvements budgétaires sur lesquels le Conseil Municipal doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, s'élèvent à :

- Budget principal : 7 243 492 €

- Budgets annexes : 480 423,90 €

J.G. DUTOUR fait l'intervention suivante :

« Je dois dire que je manquais de renseignements sur cette délibération. J'ai donc interrogé les services et j'ai eu une réponse rapide et précise. Cela m'a permis de voir que près de 100 000 € étaient consacrés à la rémunération et l'accompagnement des élèves, pour la réforme des nouveaux rythmes scolaires. Pour autant, comme nous n'avons pas voté le budget, nous ne voterons pas cette délibération. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 voix POUR

7 voix CONTRE : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Raoul Mestre, M. Jacques Besseau

28	TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE - ACTUALISATION DU COEFFICIENT
-----------	---

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Il est proposé au Conseil de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2014, la limite supérieure du coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à 8,44 conformément à l'arrêté ministériel du 30 mai 2013.

J.G. DUTOUR fait l'intervention suivante :

« L'énergie coûte cher et nous constatons que vous soutenez l'application du coefficient multiplicateur à sa valeur maximum puisque vous proposez de l'augmenter de 2 %. Aussi, nous souhaiterions rester au coefficient actuel. En revanche, si vous maintenez cette augmentation, nous voterons contre. »

A. LEBOEUF rappelle que la loi NOME date du 7 décembre 2010, c'est-à-dire du gouvernement précédent. Les taux sont appliqués par la commune et le département.

Une estimation a été réalisée et l'augmentation sur une facture d'un ménage yonnais serait de l'ordre de 50 centimes d'euro.

Elle se dit toutefois surprise de la position politique du groupe d'opposition ; d'une part avoir soutenu un gouvernement qui crée des taxes, telles celles sur l'électricité et aussi sur la publicité extérieure, mais dès qu'il s'agit d'appliquer les dispositifs de revalorisation, il y a une soudaine volonté de ne pas les mettre en œuvre. Elle estime qu'il y a là un fort décalage.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

6 voix CONTRE : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Jacques Besseau

29	REMISE GRACIEUSE DE TROP PERCU SUR SALAIRE
-----------	---

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Un agent municipal est en arrêt maladie ordinaire depuis le 24 septembre 2012.

Suite à une décision d'arrêt de son congé longue durée par le comité médical du 9 avril 2013, une régularisation a été faite sur son salaire. Une somme de 518,84 euros a donc été mise à sa charge comme trop perçu sur salaire.

Au vu des éléments fournis, étant donné les retards administratifs dans les décisions et pour ne pas perturber sa situation déjà fragilisée par la maladie, il est proposé de donner une réponse favorable à sa demande de remise gracieuse de la somme de 518,84 € en annulant le titre de recettes n° 738 de l'année 2013.

A. MAISONNEUVE LE BREC fait l'intervention suivante :

« Le groupe La Roche Gagnante votera pour cette délibération qui appelle l'unanimité. Notre intervention se permettra un petit parallèle avec une autre situation actuellement en cours, dans laquelle il est également question de trop-perçu.

Les salariés du réseau Impuls'Yon, réseau de transport en commun de l'agglomération La Roche-sur-Yon Agglomération, sont actuellement en grève reconductible jusqu'au 31 décembre 2013. Petit rappel des faits. Les salariés d'Impuls'Yon, filiale de RATP Dev, ont mis en évidence, grâce à deux études financières menées en 2011 et 2012, un trop-perçu de La Roche-sur-Yon Agglomération au profit de RATP Dev. Dans l'état actuel du contrat de délégation de service public, la communauté d'agglomération aurait ainsi versé à RATP Dev entre 1.6 et 1.9 million d'euros injustifiés sur six ans.

La correction de ce trop-perçu entraîne pour le réseau un bilan déficitaire. Les conséquences sont donc pour les salariés du réseau Impuls'Yon la perte de leur prime d'intéressement.

Nous ne souhaitons pas intervenir dans les négociations salariales propres à chaque entreprise. Nous proposons cependant au Conseil Municipal de La Roche-sur-Yon de valoriser l'idée même d'intéressement des salariés yonnais au sein de leur entreprise et au-delà, au sein de la société, et non seulement au regard d'un bilan financier.

En effet, dans le cas présent, nos concitoyens salariés du réseau Impuls'Yon, par l'intérêt porté à la vie de l'entreprise, ont permis à la collectivité de La Roche-sur-Yon Agglomération – c'est-à-dire l'ensemble des habitants de l'agglomération –, d'éviter de gaspiller 300 000 € par an d'argent public.

Ainsi, en remerciement de leur vigilance et du service exemplaire rendu à la société, au regard du montant des sommes en jeu et pour pallier la perte ressentie à raison comme injuste de leur prime d'intéressement, nous proposons au Conseil Municipal de La Roche-sur-Yon d'initier et de soutenir le projet d'une prime exceptionnelle dite par exemple « d'intérêt général », d'un montant équivalent au montant maximum de leur prime d'intéressement à destination de tous les salariés du réseau Impuls'Yon.

Cette décision permettrait une sortie de crise durable, rapide et satisfaisante pour toutes les parties et donnerait par ailleurs une nouvelle impulsion à l'intérêt porté à la vie de leur entreprise pour l'ensemble des salariés vendéens. »

P. REGNAULT répond :

« J'ai moi-même rencontré les salariés. Je les ai félicités car ils ont été très professionnels pour conduire les bus dans la ville malgré les travaux. Ils ont parfaitement géré cette situation. Je leur ai dit aussi que l'essentiel des travaux – notamment ceux de la place Napoléon –, visaient à améliorer le fonctionnement des bus. Nous investissons lourdement pour un service public de qualité.

Je les ai de nouveau félicités sur le fait qu'ils avaient très bien compris notre attente, à savoir que les bus travaillent dans un espace partagé. C'est exactement ce qui se passe pour tous les sites propres et c'est parfait.

Ensuite, une erreur a été trouvée, dont 128 000 € l'année dernière, ce qui n'est rien comparé aux 6,5 millions de contributions forfaitaires. Il est vrai qu'ils ont touché une prime supplémentaire pendant deux ans qu'ils n'auraient pas dû toucher. Or, elle ne leur sera pas réclamée et heureusement.

Mais nous n'intervenons pas dans les négociations entre un employeur et les salariés. Nous avons un contrat avec le délégataire que nous évaluons en permanence. De leur côté, ils ont aussi un contrat avec le délégataire. Nous n'avons donc pas à nous en mêler. Nous ne sommes pas des employeurs et nous ne le serons jamais. Par conséquent, je n'interviendrai pas dans ce débat et vous non plus. Je souhaite simplement que la négociation reprenne pour que les usagers des bus ne soient pas pénalisés. Je me suis simplement assuré qu'ils n'avaient pas perdu de pouvoir d'achat depuis le début de la délégation. Ils ont même un peu progressé en masse et ils l'ont reconnu lorsque je les ai rencontrés. Ensuite, c'est à eux de se défendre car il est tout à fait normal que des salariés défendent leurs intérêts. Je tenais donc à préciser ce fonctionnement.

Je souhaite effectivement que ce conflit s'arrête le plus tôt possible dans l'intérêt des personnels et des usagers. De notre côté, nous respectons le droit, à savoir le contrat avec la RATP et avec leur employeur. C'est tout ce que j'ai à dire même si cela est malvenu. Je vous remercie cependant de votre intervention et de préciser ces éléments.

D'autre part, notre service de transport public s'est étendu à toute l'agglomération. Nous venons d'ailleurs d'être félicités par l'association de transports Handi-Yon car ce type de transport en commun n'existe nulle part en Vendée. C'est un niveau de service exceptionnel et équilibré sur tout le territoire. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

En application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les rapports présentés par ses représentants au conseil d'administration de la société d'économie mixte locale d'ORYON dont la collectivité est actionnaire. Le rapport annuel qui est soumis concerne l'exercice 2012. Il reprend les principales activités de la SEML au cours de l'exercice clos, sa situation financière, positive pour cet exercice à 453 000 €, et illustre les responsabilités prises par les élus mandataires.

J.G. DUTOUR intervient :

« La remarque la plus importante que je peux faire concerne le volume des emprunts, soit 74,8 millions d'euros, pour un chiffre d'affaires de 14 millions d'euros et un résultat de 452 000 €.

Or, bien que l'activité de cette société soit particulière, qu'elle porte le financement de nombreux immeubles locatifs et que le produit des loyers permette de rembourser les emprunts, nous pouvons toutefois nous inquiéter du rapport endettement-résultat, si l'on regarde les chiffres tels qu'ils sont.

Il me semble que la présentation des comptes de gestion devrait être plus précise afin de mieux nous renseigner. Autrement dit, avoir des comptes de gestion par chapitre, de façon à savoir exactement quel est le poids de l'endettement car je pense que l'endettement est supporté par les loyers, ce qui est sûrement une bonne chose. »

P. REGNAULT confirme que l'endettement porte principalement sur les logements sociaux. D'autre part, il indique que les comptes de la SEM sont transparents.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

27 voix POUR

6 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Raoul Mestre, M. Jacques Besseau

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : M. Pierre Regnault, M. Joël Soulard, Mme Angie Leboeuf, M. Francis Lucas, Mme Anne Valin, M. Jacques Auxiette, M. Yann Héлары, Mme Françoise Grivel, Mme Maryse Gane, M. Laurent Caillaud

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

La collectivité a signé une convention avec l'Etat pour la troisième tranche du FISAC.

Dans le cadre de l'action n° 6, 'Rénovation des commerces et de l'artisanat', la collectivité a présenté deux dossiers de commerçants au Comité régional de pilotage pour l'attribution d'une subvention. Au vu de leur validation, il est proposé au conseil d'attribuer les montants suivants :

- 10 500 € à 'La Mie câline', SARL La Rocheline :
- 3 346 € à la charcuterie Charrier.

P. REGNAULT rappelle que ces subventions permettent d'aider les commerces à se mettre aux normes d'accessibilité, que l'ensemble des commerces de centre ville et des quartiers ont été contactés par les services pour délivrer cette information. Après, chaque commerçant choisi de faire ou pas.

Il note que le chiffre d'affaires de certains commerces semble augmenter depuis ces rénovations et l'arrivée des animaux place Napoléon.

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« Nous voterons bien évidemment cette subvention attribuée à deux commerçants yonnais pour la rénovation de leur commerce.

En effet, dans le contexte difficile du commerce pour toutes les raisons que nous connaissons et sur lesquelles je ne reviendrai pas, chaque aide financière sera assurément la bienvenue. Mais je voudrais cependant revenir sur un sujet que vous avez évoqué et qui a fait la une de l'actualité locale ces jours-ci, à savoir les difficultés pour les personnes à mobilité réduite, et tout particulièrement

celles qui se déplacent en fauteuil roulant, de se rendre dans certains commerces de centre-ville parce qu'ils ne leur sont pas accessibles.

Vous allez certainement me répondre que les travaux de mise aux normes d'accessibilité des magasins sont de la responsabilité des commerçants, ce sur quoi nous sommes tout à fait d'accord, mais moi, je vous pose une question. Les fonds FISAC sont-ils suffisants ? Comment peut-on faire un peu de pédagogie ou donner l'information auprès des commerçants ? »

A. VALIN témoigne de la visite systématique effectuée par les services. Les commerçants ont été avisés. En aucun cas ces travaux ne peuvent être réalisés par la Ville.

P. REGNAULT fait état d'éventuelles impossibilités techniques que rencontreront certains commerçants ; il y aura certainement des dérogations. Par ailleurs, certains bailleurs peuvent refuser des travaux demandés par leurs locataires commerçants ; toutes les situations ne se régleront pas facilement.

M. PELTAN n'entendait pas polémiquer mais bien insister sur l'importance d'accompagner au plus près les commerçants volontaires.

Par ailleurs, elle souhaite savoir si l'Agglomération ne pourrait pas apporter une aide, par exemple pour des travaux d'isolation ou d'assainissement, quand l'aide du FISAC ne suffit pas, puisque la communauté récupère la CFE.

P. REGNAULT rappelle que le commerce reste une compétence communale, ainsi que l'ont décidé, à l'unanimité, les maires de La Roche-sur-Yon Agglomération. C'est un choix assumé.

Aujourd'hui, la Commission nationale d'accessibilité admet qu'il sera impossible que toutes les communes soient aux normes requises par la loi. Il n'y aura pas de report mais un programme à définir. Il confie avoir échangé avec les maires de la Fédération des villes moyennes qui se heurtent à d'énormes difficultés du fait de patrimoines historiques très importants et de secteurs classés. Les normes exigent des rénovations et des reconstructions nombreuses d'ici 2020 et une grande partie des budgets des communes sera consacré à cet effort dans les années à venir. La Roche-sur-Yon a déjà entamé cette démarche, le meilleur exemple étant le pôle culturel.

A. LEBOEUF énonce les chiffres des montants de travaux éligibles pour 7 commerçants : 172 000 €. Une partie de l'enveloppe est encore disponible. Elle fait ensuite lecture d'un extrait du courrier remis aux commerçants par les agents municipaux pour l'application de la mise aux normes accessibilité. La Ville s'est proposée d'accompagner les démarches et la communication sur le sujet a été largement diffusée.

A. VALIN rappelle qu'il s'agit d'une préoccupation constante, la réflexion a été commune.

P. REGNAULT insiste : il y a un agent dédié à cette démarche et même si tout ne pourra être réalisé dans le délai imparti par la loi, le maximum sera fait sans relâcher les efforts. Le Premier Ministre a demandé des sanctions financières pour celles des communes qui n'avanceraient pas. Il rappelle qu'il y aura également une sanction financière à l'encontre des villes qui ne réaliseront pas les 20 % de logements sociaux obligatoires. Dans l'agglomération yonnaise, quatre communes pourraient être concernées. Le gouvernement appliquera ce dispositif et l'argent reviendra à l'Agglomération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32	PERSONNEL - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - RISQUE « PREVOYANCE » ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION - MODALITES DE LA PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR
----	---

Rapporteur : M. Roland Guillet

Le décret n° 2011-1474 a donné un cadre législatif euro-compatible aux collectivités territoriales pour participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. La Ville de La Roche-sur-Yon bénéficie d'un contrat de prévoyance avec la MNT qu'il convient de remettre en concurrence.

Par délibération du 13 février 2013, la Ville a confié mandat au Centre de Gestion de la Vendée pour mener à bien la procédure de mise en concurrence.
Il est proposé de résilier le contrat en cours et d'entériner le contrat avec le nouveau prestataire, la SMACL, ainsi que les modalités de la participation de l'employeur (fixée à 6.30 € brut par mois pour un agent à temps complet).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

33	PERSONNEL MUNICIPAL - EVOLUTION DES EFFECTIFS
-----------	--

Rapporteur : M. Roland Guillet

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la liste des créations de postes qui résultent des recrutements, des mobilités, de régularisations administratives et des réorganisations de la Direction Education et de l'école d'Art.

Les suppressions de postes sont liées aux mêmes évolutions (mobilités internes, recrutement, redéploiement).

Les créations représentent ainsi 7,05 ETP et les suppressions 5,64 ETP.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

34	MARCHES DE TRAVAUX, DE FOURNITURES OU DE SERVICES - AVENANTS
-----------	---

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Plusieurs avenants sont nécessaires à la poursuite des marchés en cours : SVRM suite à découverte d'éléments enfouis ainsi que sur la Maîtrise d'œuvre, pour la rue Clemenceau et la place Napoléon, rue Gutenberg, place de la Liberté, Pôle associatif, assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration du Centre Technique Municipal, fournitures de viandes fraîches et fruits et légumes frais, structures de jeux, assurances dommages aux biens et risques statutaires du personnel.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 voix POUR

7 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Raoul Mestre, M. Jacques Besseau

35	FOURNITURE DE REPAS POUR LES MULTI-ACCUEILS DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - TARIFS
-----------	---

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Par délibération du 3 juillet 2013, le conseil municipal a validé le tarif des fournitures de repas (denrées uniquement) pour les multi-accueils de La Roche-sur-Yon Agglomération pour la journée alimentaire (repas du midi + goûter) et pour le goûter seulement.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer, pour plus de lisibilité, sur des tarifs intégrant la fourniture des denrées et les dépenses de personnel pour la fabrication de repas et de goûters, soit 2,77 € HT (2,92 € TTC) pour les premiers et 0,77 € HT (0,81 € TTC) pour les seconds.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

36	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SECTION DEPARTEMENTALE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
----	--

Rapporteur : Mme Françoise Vignault

L'Ordre National du Mérite a été institué par le Général de Gaulle le 3 décembre 1963 pour récompenser des mérites distingués civils ou militaires. L'ordre récompense l'exemplarité dans l'action publique, l'engagement au service de l'intérêt général. Le mérite national est reconnu pour être le symbole et la récompense du dévouement. Cet ordre fête cette année ses cinquante ans d'existence. Il est proposé au conseil de soutenir l'organisation de cet événement en octroyant une subvention exceptionnelle de 300 euros à la section départementale de la Vendée de l'Association Nationale des membres de l'Ordre du Mérite

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : M. Yves Rouleau, Mme Michèle Peltan

37	APPROBATION DU PROJET ALIMENTAIRE DE REFERENCE DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON
----	--

Rapporteur : Mme Anne Valin

Courant 2012, la Ville a souhaité établir un diagnostic du fonctionnement du Centre municipal de restauration qu'elle a confié au Cabinet '2 T Cuisines'.

Les conclusions de ce diagnostic, remises en juin 2012, veulent que le système de restauration fonctionne bien et donne satisfaction ; les repas sont servis en temps et en heure, et sont globalement jugés de qualité par l'ensemble de la clientèle, 'on y mange bien' dit-on.

Pour autant, ce diagnostic a fait valoir un certain nombre de préconisations, et tout particulièrement la formalisation d'un projet alimentaire de référence (charte de l'alimentation).

Ce projet alimentaire de référence, qui s'appuie sur une recherche permanente de la qualité globale des repas, est organisé autour de plusieurs missions de la restauration municipale attendue par la collectivité :

- la qualité sanitaire (hygiène, santé publique),
- la qualité nutritionnelle (choix des denrées, respect des fréquences et des grammages),
- la qualité organolytique (qualité des ingrédients et techniques culinaires),
- la qualité du service (environnement physique et encadrement des repas),
- la qualité environnementale (recours à des matières premières labellisées, introduction de nouveaux produits, lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction des consommations d'eau...).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet alimentaire.

A. AUBIN SICARD fait l'intervention suivante :

« J'ai lu dans le détail ce projet. Vous l'avez vulgarisé avec ce diaporama car sur la forme écrite, il est extrêmement pompeux. Je vois que vous avez également changé les termes car je n'ai pas eu de « pistes de travail intéressantes » mais des « pistes de progrès ». Je pense que ce terme est intéressant et que tout le monde le comprendra. La position de notre groupe est la suivante.

Comme tous les Yonnais, notre groupe est attaché à l'amélioration de la qualité des produits servis et à la traçabilité alimentaire. Nous souhaitons des repas à la qualité optimisée pour tous – comme cela est indiqué dans le document –, les personnes âgées comprises.

Nous voulons moins de gaspillage, des circuits courts et plus d'aliments biologiques. Bref, nous voulons nous aussi une restauration collective responsable qui conjugue qualité, proximité et saisonnalité.

Vous avez dit que votre service de restauration était labellisé ISO 9001.

Je voudrais vous parler d'une loi « sarkozyste » de 2010 sur la modernisation de l'agriculture et de la pêche, adoptée en cohérence avec le Grenelle de l'environnement.

Dans le prolongement de cette loi, le Ministère de l'agriculture a décidé un PNA (programme national pour l'alimentation) en 2011. Ce PNA fonctionne par appel à projets. Il prévoit des financements, y compris à destination des collectivités. Depuis 2011, près de 200 initiatives ont ainsi été accompagnées. C'est notamment le cas pas très loin de chez nous, avec des villes comme Quimper,

Niort, ou Poitiers qui ont bénéficié de ce dispositif est de ce financement. Mais à une seule condition : présenter des actions innovantes. Or, La Roche-sur-Yon n'a manifestement pas fait preuve d'esprit pionnier en la matière.

Vous avez dit ce soir, Monsieur le Maire, que vous avez été chercher des subventions durant tout ce mandat. Cependant, je crois que vous avez omis des subventions dont vous auriez pu bénéficier, car il y avait clairement des financements du ministère de l'Agriculture. J'ajoute que Jean-Marc AYRAULT, par une circulaire de janvier 2013, a annoncé qu'il pérennisait ce dispositif « sarkozyste ». Je regrette que vous n'ayez pas pu aller chercher ses financements. Peut-être y a-t-il une explication ? Ce projet alimentaire de référence ne représente pour l'instant que des orientations sans actions prioritaires dans le document. Pour l'heure, il n'y a en effet pas de calendrier précis ni d'objectifs quantifiés. Il n'y a pas d'actions innovantes en tant que telles. Ce ne sont que des orientations et les actions figureront dans des étapes ultérieures. »

P. REGNAULT insiste sur les actions déjà réalisées ; il faut, avant de critiquer, constater l'ampleur du travail réalisé et engagé depuis plusieurs années. Le présent projet est une étape supplémentaire. Il retient cependant l'idée de répondre à un appel à projets et s'il est pertinent que la Ville s'y inscrive, il n'y a aucune raison de ne pas le faire.

A. VALIN précise qu'une délégation s'est rendue à Quimper il y a deux ans et que la réflexion a débuté à ce moment. Mais, concrètement, un travail de fond a déjà été entamé. Il s'inscrit au présent et se poursuivra dans la durée pour améliorer la qualité alimentaire des repas servis aux enfants.

T. TARROUCHE, en sa qualité de restaurateur, dit avoir été favorablement impressionné par la qualité du service et des compétences des agents de la restauration municipale. Il se réjouit que ses propres enfants mangent à l'école tous les jours. Eux-mêmes sont satisfaits.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

38	ETAT DES TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR L'ANNEE 2012
-----------	---

Rapporteur : M. Joël Soulard

L'article L 1413-1 du code général des collectivités locales prescrit la création d'une commission consultative des services publics locaux dans les communes de plus de 10 000 habitants.

La loi du 30 décembre 2006 introduit un nouvel alinéa à l'article L 1413-1 selon lequel, à compter du 1^{er} janvier 2008, le président de la commission consultative des services publics locaux présente, à son assemblée délibérante, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Le conseil municipal est appelé à prendre acte de la présentation des travaux de la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2012.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

39	GESTION DES SERVICES PUBLICS DELEGUES - EXAMEN DES RAPPORTS DES DELEGATAIRES APRES AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
-----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, le Conseil Municipal du 10 décembre 2002 a créé une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), dont l'organisation a été confortée par une autre délibération intervenue dans sa séance du 29 mai 2008.

Dans le cadre de ses compétences, la CCSPL a examiné, en séance plénière réunie le 4 septembre 2013, les rapports d'activités 2012 et les rapports financiers correspondants remis par les délégués :

- la gestion de l'eau, déléguée à VEOLIA, (rapport du délégué) ;
- la gestion du Relais Pleine Nature, déléguée à la Fédération des Œuvres Laïques ;

- la gestion des salles du Bourg-sous-La Roche et des Oudairies, déléguée à ORYON ;
- la gestion du crématorium, déléguée à OGF, Direction du crématorium.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 1)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

Le Maire

Pierre REGNAULT



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2013

**DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE
DE L'ARTICLE L 2122.22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

TARIFS

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Arrêté 13-1958 : Tarifs « Fourrière automobile »	28/08/2013

RÉGIE

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Arrêté 13-1600 : Modification de la régie de recettes « Stationnement payant »	24/06/2013
Arrêté 13-1870 : Création de la régie temporaire de recettes et d'avances « Camps Sicile »	29/07/2013

EMPRUNT

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Arrêté 13-1767 : Contrat de prêt auprès du Crédit Agricole	15/07/2013

**INFORMATION SUR LES MARCHES D'UN MONTANT INFÉRIEUR AU SEUIL DÉFINI
PAR DÉLIBÉRATION DU 20 AVRIL 2011 : < 500 000 € HT**

L 2122.22 - 4° du C.G.C.T

Ville

**Du 21 juin au 16 septembre 2013
Conseil Municipal du 26 septembre 2013**

N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
13-090	FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE LA VENDEE 41 Rue Monge 85001 LA ROCHE-SUR-YON	Organisation et gestion des classes de découvertes des écoles publiques et privées de La Roche-sur-Yon	< 500 000 €
13-093	SPIDE CHAUVEAU 60 Avenue Villebois Mareuil 85600 MONTAIGU	Travaux de ravalement des façades du Groupe Scolaire Jean Moulin	41 615,19 €
13-094	AJS CLIMATIC Rue Charles Tellier 85310 LA CHAIZE-LE-VICOMTE	Remplacement de la chaufferie gaz au stade de St André	47 900 €
13-095	HERVE THERMIQUE 23 Rue Léon Gauvrit Zone Acti Sud 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Travaux de remplacement chaufferie gaz Lot 1 : Secteur Nord – GS Jean Yole et Jean Moulin	145 000 €
13-096	AJS CLIMATIC Rue Charles Tellier 85310 LA CHAIZE-LE-VICOMTE	Travaux de remplacement chaufferie gaz Lot 2 : Secteur Sud - GS Moulin Rouge et Jean Roy	94 000 €
13-108	THE EDGE 10 Avenue de Bellevue 35136 RENNES	Travaux d'aménagement d'un skate park – square Bayard	111 989,37 €
13-109	ASSOCIATION GRAINE D'ID 17 Rue des Primevères 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Marché d'insertion et de qualification professionnelle ayant pour support d'activités l'entretien des espaces verts sur le territoire de La Roche-sur-Yon	40 000 € net de taxe
13-111	CARADEUX CONSULTANTS 19 Bis Rue de la Noué Bras de Fer 44200 NANTES	Assistance et conseils juridiques Lot 1 : Aménagement de l'espace	Sans mini annuel Maxi : 12 400 € / an
13-112	SELARL CORNET VINCENT SEGUREL 28 Boulevard de Launay 44100 NANTES	Assistance et conseils juridiques Lot 2 : Commande publique	Sans mini annuel Maxi : 12 400 € / an
13-113	SELARL BOISSONNET – RUBI – RAFFIN - GIFFO 11 Rue Pierre Landais – BP 16505 44265 NANTES	Assistance et conseils juridiques Lot 3 : Fonction publique	Sans mini annuel Maxi : 12 400 € / an
13-114	SELARL CORNET VINCENT SEGUREL 28 Boulevard de Launay 44100 NANTES	Assistance et conseils juridiques Lot 4 : Autres domaines	Sans mini annuel Maxi : 12 400 € / an
13-116	DOCAPOST 10 Avenue Charles de Gaulle 94220 CHARENTON LE PONT	Acquisition et mise en œuvre d'un outil de gestion des demandes citoyennes et d'un espace citoyen	TF : 28 875 € TC : 8 453,13 €
13-117	CAJEV 10 Impasse Watt 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Prise en compte de corridor écologique de la Vallée de l'Yon et de ses affluents Abattage de la peupleraie – site des Coux	46 190,50 €
13-118	SARL FRIMAUDEAU 22 Rue des Champs La Ribotière 85170 LE POIRE-SUR-VIE	Acquisition de fournitures scolaires et matériels éducatifs Lot 1 : en nomenclature et manuels scolaires	Mini : 25 000 € Maxi : 55 000 €

13-118	SARL FRIMAUDEAU 22 Rue des Champs La Ribotière 85170 LE POIRE-SUR-VIE VERRIER MAJUSCULE SARL 61 Avenue Georges Clémenceau 85504 LES HERBIERS Cedex	Acquisition de fournitures scolaires et matériels éducatifs Lot 2 : Hors nomenclature et matériels éducatifs sur catalogues	Mini : 25 000 € Maxi : 34 000 €
13-121	DOCAPOST 10 Avenue Charles de Gaulle 94220 CHARENTON LE PONT	Contrat de mise à disposition d'un logiciel en mode hébergé et des services associés	14 062,08 €
13-122	APAVE NORD-OUEST SAS Rue Jacques-Yves Cousteau ZA Beaupuy 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Marchés de formations Lot 1, 2, 3 et 4 : CACES	Maxi sur 4 ans : 75 000 €
13-123	AFPA 36 Rue Paul Bert 44104 NANTES	Marchés de formations Lot 5 : Habilitations électriques	Maxi sur 4 ans : 40 000 €
13-124	AFPA 36 Rue Paul Bert 44104 NANTES	Marchés de formations Lot 6 : Assistants de prévention	Maxi sur 4 ans : 40 000 €
13-125	BOUYGUES ENERGIE Rue Philippe Lebon Zone Acti Nord 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Pose et dépose des illuminations de fin d'année 2013-2014	62 981 €
13-127	COLAS ZAC de la Chanterrie 44307 NANTES	Création d'une réserve incendie de 120m3 – Village de la Brétinière – La Roche-sur-Yon	21 205 €
13-128	MIROITERIE DE L'OUEST 12 Rue Léon Gauvrit 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Maison de Quartier de St André d'Ormay Remplacement des menuiseries extérieures	104 000 €
13-129	BLACHERE ILLUMINATIONS Zone industrielle Les Bourguignons 84400 APT	Réalisation de la scénographie lumière 2013 – La Roche-sur-Yon Lot 1 : location de décors	66 831,70 €
13-130	LCX LEBLANC 6-8 Rue Michael Faraday 72027 LE MANS	Réalisation de la scénographie lumière 2013 – La Roche-sur-Yon Lot 2 : mise en lumière	10 751,48 €
13-131	LCX LEBLANC 6-8 Rue Michael Faraday 72027 LE MANS	Réalisation de la scénographie lumière 2013 – La Roche-sur-Yon Lot 3 : acquisition de matériel	588,04 €
13-134	SOVETOURS 105 Boulevard d'Angleterre 85004 LA ROCHE-SUR-YON	Exécution de services de transports non réguliers de personnes pour les déplacements des élèves des écoles publiques de La Roche-sur-Yon	Mini : 700 transports / an Maxi : 800 transports / an

• T.F : Tranche Ferme / T.C : Tranche Conditionnelle

Article 28 - Procédures adaptées	}	
Article 30 - Services procédures adaptées	}	
Article 33 – Appel d'Offres < 500 000 € HT	}	< à 500 000 € HT - Délégation Générale du Maire
Article 35 – Marché négocié < 500 000 € HT	}	
Article 74-II-1° - Maîtrise d'œuvre forme adaptée	}	

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2013
L 2122-22 C.G.C.T.

Date de dépôt du recours	Thème	
02/05/2013	Urbanisme	SCI YONNAISE et SA ROCHOUD c/ arrêté du 01/02/2013 portant décision de non opposition à la déclaration préalable n° DP08519113Y0014. (mise en place de clôtures et de barrières)
12/07/2013	Personnel	REP c/ arrêté d'exclusion temporaire.